



Association of
Former UNESCO
Staff Members

Association des
anciens fonctionnaires
de l'UNESCO

Lien Link

numéro
number **141**
2022

Situation en **UKRAINE**

RENÉ CASSIN

The **POWER** of **EDUCATION**

Engagé pour les
DROITS HUMAINS

ELISE BOULDING

Faut-il avoir peur des
« **FAKE NEWS** » ?



DOSSIER **Trafic illicite de biens culturels**
Une approche historique

With the support of
Avec le soutien de



COMITÉ EXÉCUTIF / EXECUTIVE COMMITTEE

Permanences hebdomadaires de 14h30 à 17h00 (sauf vendredi)

(si les conditions sanitaires le permettent)

Weekly consultation from 2.30 pm to 5 pm (except Friday)

(sanitary conditions permitting)

Mercredi/ Wednesday	■ Caisse d'assurance maladie (CAM), Assurances complémentaires / <i>Medical Benefit Fund (MBF) & Complementary Health Insurances</i>	Christine Bruyère , Trésorière/Treasurer +33 (0)6 15 02 77 55
Mercredi/ Wednesday	■ Activités culturelles, Loisirs (en distanciel par téléphone)/ <i>Cultural & Leisure Activities (remotely by telephone)</i>	Josette Erfan , Secrétaire générale, Secretary General +33 (0)6 62 65 41 56
Jeudi/ Thursday	■ Pensions, Fiscalité/ <i>Pensions, Taxation issues, Fonds de solidarité/Solidarity Fund</i>	Josiane Taillefer , Vice-Présidente/Vice-President +33 (0)6 87 22 78 06
Jeudi/ Thursday	■ <i>Lien/Link</i>	Monique Couratier , Rédactrice-en-Chef /Editor-in-Chief Rendez-vous téléphonique/Phone appointment Secrétariat AAFU/AFUS Secretariat : +33 (0) 1 45 68 46 55
Vendredi/ Friday	■ Autres questions/ <i>Other matters</i>	Georges Kutukdjian , Président AAFU/President AFUS Rendez-vous téléphonique/Phone appointment : Secrétariat AAFU/AFUS Secretariat : +33 (0) 1 45 68 46 55

LIEN/LINK

Directeur de la publication : Georges Kutukdjian, Président AAFU/AFUS

Rédactrice en chef : Monique Couratier

Secrétariat de la rédaction, mise en page : Agnès van den Herreweghe

Maquette d'origine : Ivette Fabbri

Comité de rédaction

Frances Albernaz, Christine Bruyère, Maha Bulos, Doudou Diène, Josette Erfan,

Neda Ferrier, Patrick Gallaud, Malcolm Hadley, Ali Kazancigil, Elizabeth Khawajkie,

Laurent Lévi-Strauss, Sidney Passman, Jacques Richardson.

Bâtiment/Building B.VI bis – Bureau/Office 2.05 – UNESCO – 1 rue Miollis – 75732 Paris Cedex 15 – France

Tél/tel. : + 33 (0)1 45 68 46 55 – Courriel/e-mail : afus.lien@afus.unesco.org

Site web/Website : www.afus-unesco.org/

Photo de couverture : Bram Bogart, *The Image of Liberty*, 1991. Mixed media, 96.5 x 107 cm

© Bram Bogart - © Photo: Unesco

La chronique du Président / *The President's Column*

L'UNESCO hier et aujourd'hui / *UNESCO Past and Present*

Figures de l'UNESCO

- René Cassin et les origines de l'UNESCO, *Emmanuel Decaux* 5

Focus

- The Power of Education Revisited, *Stamenka Uvalić-Trumbić* 7

Décryptages

- *UNESCO's Origins, Achievements, Problems and Promise* (by Raymond Wanner),
Alexandra Draxler-Morsy 9

Dossier

- Trafic illicite de biens culturels. Une approche historique, *Mounir Bouchenaki* 11

Diagonales

- « Expo 2020 Dubaï », *Patrick Gallaud* 19

UNESCO Treasures

- Bram Bogart. Summing Up All of Nature, *Maha Bulos* 20

Le Forum des membres / *Members' Forum*

Kaléidoscope

- Engagé en faveur des droits humains, *Jacques Boisson* 21

Nos auteurs

- *Cahier d'un art de vivre. Cuba 1964-1978* (par René Depestre), *Madeleine Gobeil* 23

Parole de femmes

- Elise Boulding: a Pioneer in Laying the Foundation for a Culture of Peace,
Elizabeth Khawajkie 25

Santé et société

- Dans les coulisses de la Caisse des pensions, *Josiane Taillefer* 27

Carnet

In memoriam

- Pascal Haudressy, *Monique Couratier* 29
- Phyllis Kotite, *Bahjat Rizk* 30

L'AAFU et les Associations sœurs / *AFUS & Sister Associations*

Nouvelles de la FAAFI

- La FAAFI adopte un nouveau règlement, *Georges Kutukdjian* 31

Club Mémoire et avenir

- UNESCO 2.0 : la coopération internationale à l'épreuve du tout-numérique,
Vincent Rudent, Vera Lacoecilhe, John Crowley 32

Un(e) auteur(e), un livre, une heure

- *Faut-il avoir peur des Fake News ?* (par Divina Frau-Meiges), *Patrick Gallaud* 34

Courrier des lecteurs

Nos sorties

- Marcel Proust : un astre au firmament de la littérature mondiale, *Georges Kutukdjian* 36



La chronique du Président

The President's Column

Situation en Ukraine

Depuis la Seconde Guerre mondiale et son cortège de morts, d'enfants, de femmes, de personnes âgées, les souffrances et tortures indicibles infligées, les douleurs et deuils intolérables, les drames atroces en Afrique, en Asie,

en Europe, au Moyen-Orient, les personnes exilées et déplacées, les hécatombes et les destructions massives, les peuples espéraient que le monde avait acquis la sagesse de la résolution des conflits et des différends, par le dialogue et la négociation. Ils s'étaient dotés de l'ONU, dont la Charte (« Nous, peuples des Nations Unies »...) se fixait pour objectif de surmonter conflits et différends « par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international » (Article 1^{er}, para. 1), pour une paix juste et durable.

L'UNESCO avait été créée en même temps, au nom des peuples, « afin d'atteindre, graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame » (Préambule de l'Acte constitutif). Depuis le 24 février 2022, notre Organisation a fait un état des lieux de la situation en Ukraine dans ses domaines de compétence. Le 15 mars, le Conseil exécutif a consacré sa 7^e session extraordinaire aux « Conséquences de la situation actuelle en Ukraine, dans les différents volets du mandat de l'UNESCO ». La Décision qui a été adoptée (7X/EX/décision 2) est accessible en cliquant sur le lien : Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 7^e session extraordinaire – UNESCO Bibliothèque Numérique.

À l'ONU, les sièges permanents au Conseil de sécurité n'avaient-ils pas été attribués à la Chine, à la France, au Royaume-Uni, à l'URSS (à présent à la Fédération de Russie, en raison du principe de la succession d'États), aux USA, car les pertes humaines et les destructions qu'ils avaient subies pendant la Seconde Guerre mondiale, en Asie et en Europe, les désignaient tout particulièrement à la responsabilité de veiller à la paix et à la sécurité internationales ? Il n'était pas question, alors, de grandes puissances, ou d'équilibre des terreurs...

Or, contrairement à nos espoirs, depuis 75 ans, des conflits armés interétatiques se sont succédé avec un lourd tribut payé par les populations civiles. Dès lors, pourquoi parler, aujourd'hui, de la situation en Ukraine ? Pourquoi ne rappelions-nous pas tous ces idéaux, auxquels, nous, anciens fonctionnaires internationaux, avons consacré toute notre vie, alors que des guerres interétatiques, hors mandat des Nations Unies, faisaient rage (Iran/Irak, invasion du Koweït, etc.) ? Nous avons détourné le regard trop souvent, en taisant

The present situation in Ukraine

Since the Second World War and its cortège of the slaughter of children, women and the elderly, the unspeakable sufferings and tortures inflicted, the sorrows and intolerable bereavements, the atrocious tragedies in Africa, Asia, Europe and the Middle East, displaced and exiled people, the hecatombs and massive destruction, populations hoped that the World had acquired some wisdom in how to resolve conflicts and disputes, through dialogue and negotiation. This was facilitated by the UN Charter ("We the peoples of the United Nations") which set as its objective the surmounting of conflicts and disputes "by peaceful methods in conformity with the principles of justice and international law" (Article I, para. 1) for a just and durable peace.

UNESCO was created at the same time in the name of the people "in order to gradually attain through cooperation with world nations in the fields of education, science and culture, the aims of international peace and common prosperity for humanity, the reason for which the UN had been constituted and which its Charter proclaims" (Preamble of the Constitution). Since 24 February 2022 our Organization has assessed the current situation in Ukraine within its fields of competence. On 15 March, the Executive Board devoted its 7th Extraordinary Session to the "consequences of the present situation in Ukraine, in line with the different components of UNESCO's mandate". The Decision adopted (7X/EX/decision 2) is accessible on line with the link: Decisions adopted by the Executive Board at its 7th Extraordinary Session – UNESCO Digital Library.

Were not the permanent seats of the UN Security Council attributed to China, France, United Kingdom, USSR, now the Russian Federation (in line with the principle of the succession of States) and the USA due to the destruction and loss of human life which they had experienced during the Second World War, both in Asia and Europe, thereby designating them principally with the responsibility of ensuring peace and international security? It was not in fact a question of grand powers, or a method to weigh up or balance terrors...

Therefore, for the past 75 years, despite our expectations, armed conflicts between States have followed one another with heavy losses to civil populations. Given this, why do we speak today of the situation in Ukraine? Why not remind ourselves of all the ideals for which we, former international civil servants have dedicated our entire life, during which interstate wars outside the mandate of the United Nations continued (the Iran/Iraq war, the invasion of Kuwait, etc.). We have looked the other way far too frequently, by

nos obligations à faire entendre nos voix et en faisant fi de notre devoir d'humanité. De temps à autre, nous avons soulagé notre conscience en octroyant, à titre personnel, des dons aux associations humanitaires ou, parfois, en regrettant, en silence, la lenteur de l'action des Nations Unies, voire son impuissance.

Alors, pourquoi aujourd'hui ? Est-ce parce que cette guerre se déroule en Europe ? Est-ce parce que nous craignons que nos zones de confort en soient ébranlées – de par un effet de « dominos » des sanctions imposées à la Russie et de l'effondrement de la production agricole et de l'extraction minière en Ukraine – par une augmentation des prix de biens et de services, voire des pénuries d'essence, de gaz, de denrées alimentaires ou de produits industriels ? Est-ce l'oubli des victimes de la Grande famine en Ukraine de 1932-1933 (Holodomor) qui a fait des millions de morts en Ukraine, ainsi qu'en Russie, au Kazakhstan et ailleurs en ex-URSS, et que la Conférence générale a rappelé de manière émouvante par sa Résolution 34C/62 ? Non, c'est parce que nous ne pouvons plus détourner notre regard, nous ne pouvons plus, par notre silence, nous rendre complices de destructions de vies humaines, parce qu'aujourd'hui nous pouvons même craindre l'usage de la force nucléaire qui ramènerait le monde entier au néolithique, parce que nous ne voulons pas que nos enfants et nos petits-enfants vivent dans l'angoisse et la peur, parce que nous voulons qu'ils puissent construire un avenir serein sur une planète vivable, parce que nous voulons donner une chance à une paix sûre et digne.

Nous, anciens fonctionnaires internationaux, sommes, toutes et tous, soucieux de l'application de la Charte des Nations Unies protégeant les populations civiles et nous nous devons, aujourd'hui plus que jamais, de relayer et soutenir le message de son Secrétaire général, António Guterres : « *Nous assistons à des opérations militaires russes à l'intérieur du territoire souverain de l'Ukraine à une échelle que l'Europe n'a pas vue depuis des décennies. [...] C'est contre la Charte. C'est inadmissible. Mais ce n'est pas irréversible. Je réitère mon appel d'hier soir au Président Poutine : arrêtez l'opération militaire. Ramenez les troupes en Russie. Nous connaissons le bilan de la guerre.* » (SG/SM/21158 du 24 février 2022).

En raison d'une solidarité avec les populations touchées par ce conflit armé, notamment les millions de personnes déplacées et réfugiées, dont le nombre augmente tous les jours, l'AAFU va faire des dons à des organismes internationaux qui gèrent l'aide humanitaire, tels que le HCR, le CICR, Médecins sans Frontières. Vous pouvez bien sûr faire des dons individuels ou adresser votre contribution à l'AAFU. Nous devons joindre nos efforts pour que les personnes qui cherchent l'asile soient accueillies, sans discrimination d'origine ethnique, de genre, de statut ou de religion, dans des

muzzling our obligations of making our voices heard and by ignoring our duty to humanity. From time to time, we have discharged our conscience by making donations to humanitarian associations, sometimes regretting in silence, the tardiness, or even the powerlessness of the United Nations.

This being said – why today? Is it because this takes place in Europe? Or because we fear that our comfort zones will be threatened by the domino effect, due to the sanctions imposed on Russia and the collapse of Ukraine's agricultural production and mining extraction, an increase in the price of goods and services, i.e. shortage of petrol, gas and food or industrial products? Is it because we have forgotten the victims of the Ukrainian Great Famine (Holodomor) during 1932-1933, as well as in Russia, Kazakhstan and other regions of the ex-USSR, which the UNESCO General Conference evoked in a poignant way by its Resolution 34C/62? No, it is because we can no longer ignore, by our silence to be accomplices to the destruction of human lives, because today we also fear the use of nuclear weapons which would bring humanity in its entirety to a Neolithic age; because we do not want our children and grand-children to live in anguish and fear; because we want them to have the opportunity to build a serene future on a livable planet; because we want to give them a chance for a safe and dignified peace.

We, former international civil servants, are all concerned by the implementation of the United Nations' Charter for the protection of civil populations and we should now, more than ever, transmit and support the message of the UN Secretary General, António Guterres: "*We are seeing Russian military operations inside the sovereign territory of the Ukraine on a scale which Europe has not seen in decades. [...] It is against the Charter. It is unacceptable. But it is not irreversible. I repeat my appeal last night to President Putin: Stop the military operation. Bring the troops back to Russia. We know the toll of war.*" (SG/SM/21158 of 24 February 2022).

Due to the solidarity with those populations affected by this armed conflict, particularly the millions of displaced persons and refugees, the number of which increases daily, AFUS will make donations to the international organizations responsible for humanitarian aid, such as UNHCR, the International Red Cross (CICR) and "Médecins sans Frontières". You can also make individual donations or send your contribution to AFUS. We should unite our efforts to ensure that those seeking asylum are welcome with dignity and without discrimination, albeit ethnic, gender, status or religion and by demonstrating our empathy.

circonstances dignes et en leur manifestant notre empathie.

Nous avons aussi une pensée spéciale pour nos collègues retraités et leur famille résidant en Russie qui auront des difficultés à recevoir leur pension, en raison des sanctions exercées sur les banques russes. Si la Caisse des pensions des Nations Unies a suspendu le transfert bancaire des pensions à des centaines de retraités et de leurs ayants droit à partir du mois de mars 2022, elle a, cependant, mis en place des solutions alternatives pour effectuer les versements. Nous sommes également solidaires des anciens fonctionnaires internationaux résidant en Ukraine dont beaucoup ont perdu leurs maisons et leurs biens, et de ceux qui ont dû tout laisser derrière eux pour fuir les combats. Le Fonds de solidarité de l'AAFU, que vous alimentez généreusement tous les ans, viendra à leur secours par des dons afin qu'ils puissent trouver un toit provisoire en attendant des jours plus cléments. Enfin, rappelons ici que les associations sœurs d'anciens fonctionnaires internationaux de Russie et d'Ukraine auront besoin de soutien logistique, notamment pour aider leurs collègues à faire appel, le cas échéant, au Fonds d'urgence de la Caisse des pensions des Nations Unies. Des blessures que nous pensions cicatrisées sont à nouveau béantes et saignent. Ce qui se déroule sous nos yeux risque d'avoir des conséquences à terme. Le rocher ayant dévalé la pente, comme Sisyphe, il nous faut le remonter au sommet de la montagne, car il faudra dissiper « la suspicion et la méfiance entre les nations » (Préambule de l'Acte constitutif) qui risquent de s'installer et de fêler la confiance mutuelle préalable à tout dialogue sans arrière-pensées. En même temps, il faut bien reconnaître que nous avons été tirés de « notre sommeil dogmatique » (pour citer Kant). Il est indispensable que, sous l'égide de l'ONU, les États qui disposent d'un armement nucléaire et les États tout près d'en disposer négocient un traité de désarmement nucléaire total avec une destruction progressive des armes conservées. Il est également urgent de renforcer la capacité de l'ONU à faire respecter sa Charte que les États ont librement ratifiée, car il y va de sa crédibilité que des États, grands et petits, décident d'envahir un autre État souverain.

Gardons l'espoir d'un retour à la paix « sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » (Préambule de l'Acte constitutif) qui doit prévaloir et pour laquelle l'UNESCO existe ! Désormais, pour régir le monde, nous sommes déterminés à « DONNER UNE CHANCE À LA PAIX ».

We must also have a special thought for our retired colleagues and their families residing in Russia, who will have difficulties in obtaining their pensions, because of the sanctions enforced on Russian banks. While the UN Pension Fund has suspended bank transfers of pensions to hundreds of retirees and their dependents as from March 2022, it has, in the meantime, put into practice alternative solutions to make these payments. We are also concerned for the former international civil servants in Ukraine, many of whom have lost their homes and possessions as well as those who have been obliged to leave everything behind and flee the war. The AFUS Solidarity Fund, to which you generously contribute every year, will come to their aid by means of donations to assist them in finding a temporary abode while waiting for better times. It is also necessary to mention that our sister associations of international civil servants in Russia and Ukraine will also require logistic support, particularly in order to help their colleagues to request, where necessary, assistance from the Emergency Fund of the UN Pension scheme. The wounds which we thought had been healed are once again gaping and bleeding. What is happening in front of our eyes risks to have long term after effects. The rock having fallen down the slope like Sisyphus, it will be necessary for us to return it to the summit of the mountain, since it will be necessary to dispel “suspicion and lack of trust between Nations” (Preamble of the Constitution) which risks to be installed and thereby crack mutual trust prior to dialogue without ulterior motives. At the same time, we should admit that we have been dragged out of “our dogmatic sleep”, to cite Kant). It is essential that under the auspices of the UN, States which possess nuclear weapons including the “near-nuclear” States) negotiate a Treaty for a total nuclear disarmament, accompanied by a progressive destruction of stocked weapons. It is also urgent to reinforce the UN's capacity to ensure that its Charter be respected and which States have freely ratified, because it goes against their credibility when States, either large or small, decide to invade another sovereign State.

Let us continue to hope for a return of peace, based on the intellectual and moral solidarity of “human-kind” (Preamble of the Constitution) which must prevail and for which UNESCO exists! From now on in order to rule the world, we are determined to “GIVE PEACE A CHANCE”.

(Translated by Margo Triouleyre)

Georges Kutukdjian
(20 mars 2022)

Figures de l'UNESCO

René Cassin et les origines de l'UNESCO

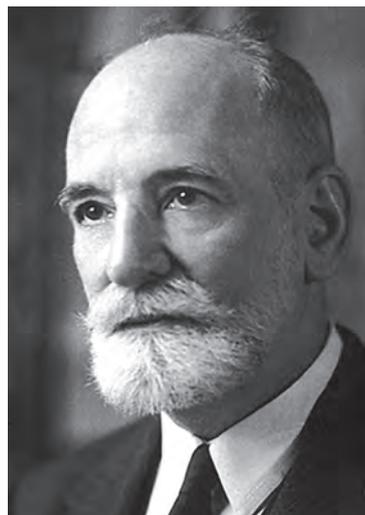
C'est comme représentant de la France libre, en tant que Commissaire national à la justice et à l'instruction publique, que René Cassin participa à la première Conférence des ministres alliés de l'éducation organisée à Londres le 17 novembre 1942, à l'invitation de Rab Butler, le Secrétaire d'État britannique, sur une initiative du British Council. L'objet premier de la conférence était de faire l'inventaire des pertes culturelles dues à la guerre, pour prévoir des secours en faveur des universités et des laboratoires, dès la Libération de l'Europe, mais la conférence avait également une vocation prospective. En 1944, malgré ses autres responsabilités à Alger, René Cassin continua à participer aux réunions de la conférence, faisant la navette avec Londres « en pleine guerre, ce qui n'était pas très commode », rappelait-il à plus de 80 ans avec une fougue juvénile.¹



Le Comité national français, à Londres. De g. à d. : André Diethelm, Émile Muselier, Charles de Gaulle, René Cassin, René Pleven et Philippe Auboyneau.

Alors que son collègue René Capitant, le Ministre en titre, était « peu attentif » à la question, René Cassin s'implique personnellement pour défendre les positions françaises, notamment lorsque les États-Unis d'Amérique préconisèrent la création *ex nihilo* d'une grande organisation intellectuelle consacrée à l'éducation. Très habilement, fort de son expérience de la coopération internationale pendant l'entre-deux-guerres, René Cassin demanda qu'un bilan de ce qui avait été

1. Voir le témoignage passionnant de René Cassin dans les Archives visuelles de l'UNESCO.



© Wikimedia Commons

déjà fait en la matière soit établi. Le rapport rédigé par son adjoint, Paul Vaucher – un professeur d'histoire en poste à Londres –, permit de rappeler le rôle important de l'Institut de coopération intellectuelle (ICI), créé en 1924 à Paris, et qu'essayera de relancer Jean-Jacques Mayoux, comme celui de l'Institut international d'éducation de Genève, également soutenu par la France, animé par Jean Piaget.

En juin 1945, lors de la Conférence de San Francisco, une motion visant la création d'une « Organisation intellectuelle mondiale » fut adoptée, et le Royaume-Uni convoqua aussitôt une conférence constitutive à Londres pour octobre, dans le fil des travaux de la Conférence des Ministres de l'éducation. Dans son témoignage enregistré vingt-cinq ans après, René Cassin évoque le « désarroi » succédant à une certaine négligence des autorités françaises, soudain prêtes à organiser une conférence concurrente... Faisant prévaloir la sagesse, « pour ne pas heurter nos amis anglais », René Cassin suggéra de demander d'être « co-invitant », au nom du rôle pionnier joué par la France dans l'entre-deux-guerres, cette solution d'entente prévalant. Mais le gouvernement s'impliqua en même temps sur le fond avec un « projet parallèle », sinon un contre-projet, élaboré par des intellectuels engagés comme Henri Laugier, Pierre Joliot-Curie, Paul Langevin et Henri Wallon.²

La France reprit également de l'ascendant en envoyant, en novembre 1945, à Londres, une « délégation de première ordre » dirigée par Léon Blum, le grand homme d'État socialiste tout juste revenu de déportation, ce qui facilitait les contacts avec le nouveau gouvernement d'Attlee, confirmant ainsi « le caractère d'égalité de la co-invitation », avec un discours d'ouverture mettant en lumière les idéaux français. René

2. Chantal Morelle et Pierre Jakob, *Henri Laugier, un esprit sans frontières*, Bruxelles, Bruylant-LGDJ, 1997.

Cassin, comme suppléant de Léon Blum, vite rappelé à Paris, continua son action diplomatique pour réclamer que le Siège de l'Organisation fut fixé à Paris, avec notamment le soutien des délégués d'Amérique latine, comme Jaime Torres Bodet, alors que Londres aurait souhaité, tout naturellement, conserver ce rôle. René Cassin trouva l'argument juridique pour éviter une solution précaire en évoquant le précédent de l'OIT (Organisation internationale du travail), dont le Siège peut être déplacé à la majorité des 2/3. Il insista aussi pour que les délégués ne soient pas des fonctionnaires mais des intellectuels, et, surtout, pour établir une véritable « république des intellectuels », avec le relai de commissions nationales dans chaque pays. Enfin, *last but not least*, il obtint que le nom de « culture » figure dans le titre de la nouvelle Organisation, ce qui n'était pas prévu initialement dans le projet britannique.

Mais le rôle de René Cassin ne s'arrêta pas là. Il considérait que ce choix créait des « devoirs » pour la France. Il s'agissait de recevoir dignement l'UNESCO. Court-circuitant les ministres, René Cassin, accompagné de Julien Cain, alla voir le Général de Gaulle pour réclamer l'affectation du Majestic, le grand hôtel de l'Avenue Kléber. C'est là que se tint, en 1946, la première Conférence générale de l'UNESCO, Léon Blum et René Cassin se retrouvant à la tête de la Délégation française.



Hôtel Majestic.

René Cassin continua de suivre les détails de la « mise en route » : statut du personnel, grandes Divisions, programmes de travail... Le choix du Directeur général balançait un moment entre les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, mais René Cassin note, lucidement, que la France n'était pas en mesure de réclamer une direction française statutaire, comme à l'époque de l'ICI, même si cela n'interdisait pas pour autant l'élection de directeurs français...³

3. Pour une biographie récente, Antoine Prost et Jay Winter, *René Cassin et les droits de l'homme, Le projet d'une génération*, Paris, Fayard, 2011.



Professeur René Cassin, Cérémonie du 15^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, 10 décembre 1963.

René Cassin resta lui-même toute sa vie fidèle à l'idéal de l'UNESCO, revenant comme Délégué de la France de 1952 à 1960. Bien plus, après son Prix Nobel de la paix de 1968, il inscrivit l'action de l'Institut international des droits de l'homme qu'il avait fondé à Strasbourg, dans l'esprit de l'UNESCO, **en insistant sur le rôle de « l'éducation et de l'instruction des membres de tous les peuples appartenant aux Nations Unies »**. Il lança aussitôt une enquête internationale, réalisée de 1969 à 1971, avec le concours de l'International Law Association et le soutien financier de l'UNESCO, qui confirmait les besoins importants de l'enseignement des droits de l'homme et suggérait de créer des « bourses » pour la formation des formateurs, esquissant ainsi le programme des sessions d'été de ce qui est devenu la Fondation René Cassin.

Au soir de sa vie de « combattant des deux guerres », René Cassin ne se contentait pas de sa contribution décisive à la création de l'UNESCO, avec son nom et son siège, sa vocation immense allant de l'alphabétisation à l'éthique scientifique, il voulait être un acteur de terrain, s'adressant aux générations futures. À ses yeux, les droits de l'homme n'étaient jamais acquis, et c'est par l'enseignement et l'éducation qu'il fallait les faire vivre, en cultivant les racines de la paix.



Emmanuel Decaux

Professeur émérite de l'Université Paris II,
Président de la Fondation René Cassin,
Président de la Cour de conciliation et
d'arbitrage au sein de l'Organisation pour la
sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

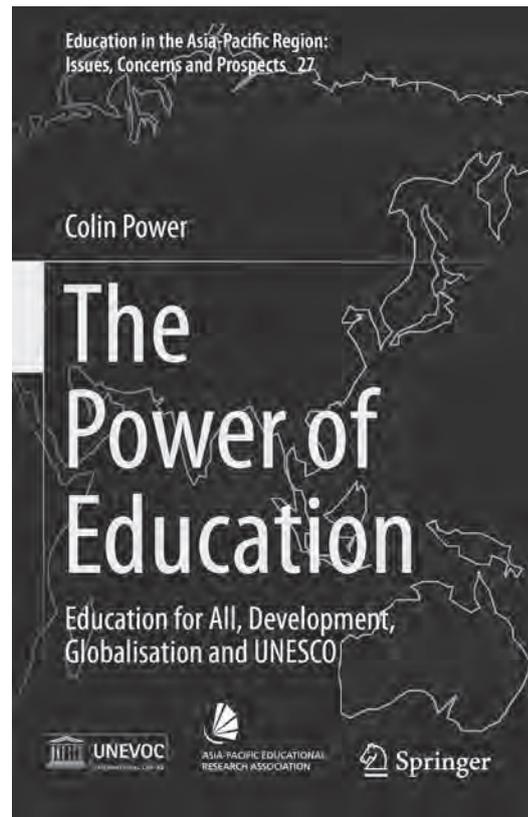
The *Power of Education. Education for All, Development, Globalisation and UNESCO*, authored by Colin Power, Assistant Director-General for Education (1989-2000) was published in 2015 (Singapore, Springer). Hans-Wolf Rissom, former Director of the Education Sector's Executive Office, wrote a review of the book for *Link* (No. 125, 2015) highlighting the merits of the publication, noting that it is neither a scientific study nor a series of memoirs, but rather a series of stories of a period that he qualified as one of "great adventures in education".

Indeed, this book is a unique compendium of UNESCO's education activities over a decade leading up to the year 2000 and Colin Power's analysis of their significance, development and impact. Almost ten years after its publication, and over twenty years of the content described in the book, it is interesting to revisit these education "stories" from the nineties and to examine to what extent has UNESCO kept its role as a leader in education, at a time when the world in general and education in particular are facing one of its most turbulent transformations.

What were the highlights of the nineties for UNESCO in Education? While they were many, some still vibrant, others discontinued (with or without plausible cause), in this short article, only some major ones will be recalled: the Education for All process that led from the Jomtien Conference to the Dakar Framework for Action and Millennium Development Goals; the Delors Report and the four pillars of education that will inspire reforms around the world and the first World Conference on Higher Education underscoring UNESCO's role as the only UN agency with a mandate in higher education. Last but not least, the decade described witnessed the Fall of the Berlin Wall in 1989, giving hope for an integrated Europe, with a series of educational projects to back it.

From Education for All to Equitable Quality Education for All

The World Conference on Education for All, assembled in Jomtien, Thailand (5-9 March 1990), will place strong focus on Education for All (EFA). The author calls this process a "quiet revolution", one which will lead, ten years later to the World Education Forum in Dakar reorienting the commitment of the international community to achieving the six Dakar goals. This coincided with the UN 2000 Millennium Development Declaration and the Millennium Development Goals, one of which was to achieve Universal



Primary Education by the year 2015. Colin Power gives a detailed account of this evolution.

By year 2015, the UN sets out its Sustainable Development Goals (SDGs) and commits to ensuring "inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all" (SDG 4). The target is to provide "equal access for all women and men to affordable quality technical, vocational and tertiary education, including university" by 2030. UNESCO coordinates the Education 2030 agenda with a set of targets to be reached. The progress, however, has severely been disrupted and slowed down by the Covid-19 pandemic, and more recently by war, but efforts are being made to identify a way forward.

From Learning as the Treasure Within to Reimagining the Future

In 1996, Jacques Delors chaired an International Commission on Education for the Twenty-First Century and its Report, *Learning: The Treasure Within*, analysed the challenges that it saw for education in the coming years and recommended to high-level policy makers an agenda for renewal and action. The Delors Report is best known for proposing four pillars as the

foundations of education – “Learning to Be”, “Learning to Know”, “Learning to Do”, “Learning to Live Together”. Colin Power considers the Delors Report to be a “jewel in UNESCO’s crown”, and the continuation of the Faure Report, *Learning to Be*, published twenty years earlier.

It will take another twenty years and more to assure continuity to one of UNESCO’s finest and most visible educational projects. UNESCO’s Futures of Education Initiative, *Reimagining the Future*, aims to rethink education and shape the future. The initiative is catalyzing a global debate on how knowledge, education and learning need to be reimagined in a world of increasing complexity, uncertainty, and precarity. This is certainly a daunting task in one of the most turbulent periods of recent world history, scarred by a pandemic of world proportions and another war raging in Europe, challenging the very foundations of UNESCO.

Higher Education: the Engine of Development

Another section of Colin Power’s book needs to be mentioned, the one addressing higher education. The author acknowledges higher education as an engine of development, in the context of building a knowledge society. He recalls the existence of the programme ever since its launch by the 2nd General Conference in 1947, as a vehicle of the intellectual solidarity of humankind. Particular mention is made of the first World Conference on Higher Education (WCHE) in 1998 as a significant landmark in reinforcing UNESCO’s visibility. The joint 1997 UNESCO-Council of Europe Lisbon Recognition Convention is also highlighted as an example of the rapprochement generated by the European integration processes.

What happened to the higher education activities after the nineties described in the book? A second World Conference was organized in 2009, addressing the “New Dynamics of Higher Education and Research”, with a special focus on Africa. These conferences reconfirmed the convening power of UNESCO and the high expectations from UNESCO’s Member States in this area. Despite expectations, just after the 2009 Conference, the Division of Higher Education was dismantled and reduced to a simple Section. Two years later, UNESCO’s European Centre for Higher Education (CEPES) in Bucharest, Romania, was closed. What follow-up will be given to the 3rd World Conference on Higher Education, to be held in May 2022, in Barcelona is yet to be seen.

The Lisbon Recognition Convention, however, will have significant consequences, placing UNESCO as one of the actors, as consultative member, in the Bologna Process, a unique higher education reform process in Europe. More importantly, it will also inspire the international community to elaborate and adopt in 2019 a Global Convention on the Recognition of Higher Education Qualifications, a UNESCO aspiration for a number of previous decades, with a significant accompanying instrument – the UNESCO Qualifications Passport for Refugees – that can offer some assistance to the millions having been forced to flee their countries.¹

The Fall of the Berlin Wall and the Power of Education

The Fall of the Berlin Wall in 1989 coincided with Colin Power’s taking office as Assistant Director-General in UNESCO. In different parts of his book, he emphasizes the changes brought to educational activities in Europe after this historic event, mentioning initial meetings between Mikhaïl Gorbatchev and Federico Mayor, and later, his own meetings with “very young new Ministers of Education from Central European countries”.

At the very beginning of his book, in the chapter devoted to the power of education the author states the following: “*Quality education empowers individuals (...). Democracy has made undeniable progress throughout the world since 1989, the year in which the Berlin Wall fell. But progress towards peace and sustainable development cannot be taken for granted, and indeed it is often superficial and fragile.*”

Little did he know, as well as we all who had the privilege to work for UNESCO in that period, how true this statement will prove to be, forcing us to go back to the very beginnings of UNESCO and its founding act: “*That since wars begin in the minds of men, it is in the minds of men that the defences of peace must be constructed.*”

In today’s divided world, will UNESCO have the power and the means to build these defences of peace through its fields of competence?

Stamenka Uvalić-Trumbić
Former Chief of Higher
Education Section

1. UNESCO Qualifications Passport, <https://www.unesco.org/en/education/higher-education/qualifications-passport>

Décryptages

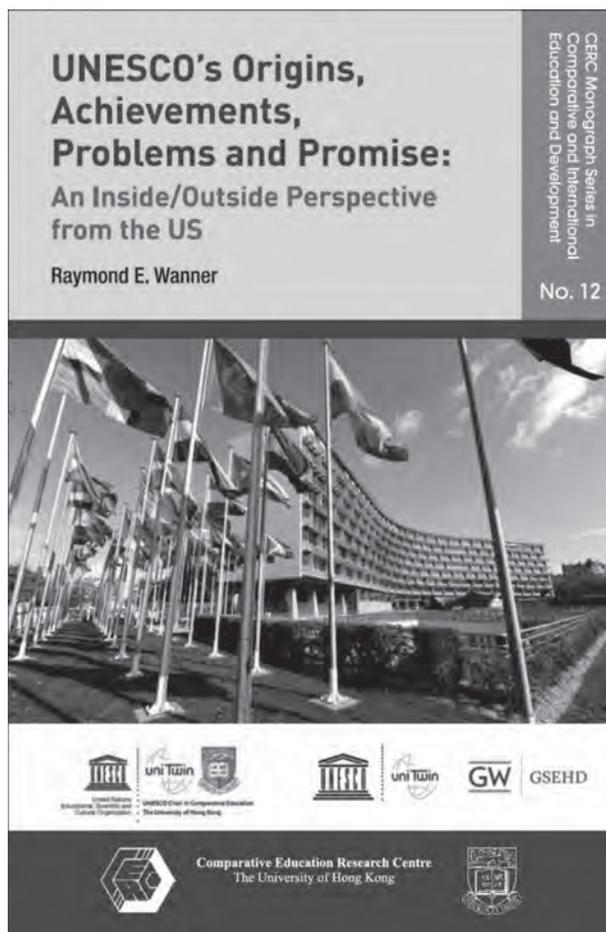
UNESCO's Origins, Achievements, Problems and Promise: An Inside/Outside Perspective from the US

(by Raymond E. Wanner)

Those of us whose affiliation with UNESCO goes back to before the first US withdrawal (1984) have memories of Raymond Wanner as a discreet, thoughtful and loyal friend and ally, committed to an active and benevolent role of the US towards international cooperation and to UNESCO. This book, which is a mixture of history, personal recollection, assessment and recommendations, makes fascinating reading and will also surface in participant observers of UNESCO our own recollections, insights and thoughts. His text certainly sent me down memory lane.

Wanner's five chapters address, in turn: the history of UNESCO's creation, an overview of its programmes, the first and second US withdrawals (the second one not being a formal withdrawal but a withholding of funds) and his view and recommendations for reform. Each chapter is both a recital of facts and an arrangement of those facts according to Wanner's unique perspective as a participant observers and also influential decision-maker at times.

The catalogue of UNESCO programmes in Chapter 2 is appealing, although this reader wished for a more analytical view of what might be the most lasting and influential of these (and why). Wanner's insights into the politics of the US on-off affiliation with and unequal commitment to UNESCO reveal some behind-the-scenes events and policies that are interesting to learn and make fascinating (at times somewhat lurid) reading. While he details features of the tenure of each successive UNESCO Director-General since 1974, it is during Amadou Mahtar M'Bow's terms that the US first withdrew, and that gets quite a bit of attention. Wanner feels obliged to state that there is no evidence that the attitude of the US Government to Amadou Mahtar M'Bow's tenure was "consciously racist". Perhaps, but "consciously" seems to be the operative word. Those of us who were participant observers at the time could provide many anecdotes that would strengthen the impression that had Amadou Mahtar M'Bow not been African he might have been viewed



as a strong post-colonial leader rather than an arrogant non-English speaker insufficiently deferential to powerful US interests.

The book also made me revisit my memories of the general Cold War context of the election and tenure of Amadou Mahtar M'Bow as the first African to head a UN agency. That period saw not only the first US withdrawal from UNESCO, but also the effect of formal decolonization and the subsequent movement of non-aligned countries on UNESCO programmes. The politics of legitimacy that involved the Bretton Woods institutions, notably the World Bank (much better aligned with US interests) resulted in their taking increased pre-eminence in some of UNESCO's designated areas of responsibility.

In the field of education, my area of experience, I missed some clarity on UNESCO's historical roles. For example, while UNESCO was not directly involved in the formulation and adoption of the Universal Declaration of Human Rights, which was a UN initiative, it built on Article 26 and made it a central part of UNESCO's normative and technical work on universal education, notably building on the International Bureau of Education's convening role for ministers of

education and its archival role on pedagogy and the history of education. Wanner surprisingly failed to talk about a unique US and seminal initiative that associated the IIEP (International Institute for Educational Planning) with powerful US backing into the aims to help newly-independent nations in the late 1960s and 1970s to build capacity for system-wide educational planning and management. The US initiative to hold the first non-ministerial international conference in education (relying mostly on researchers and intellectuals) in partnership with UNESCO's new International Institute for Education Planning (Williamsburg, Virginia, 1967) arguably placed UNESCO at the heart of the move to make education central to development. Subsequent ministerial conferences set agreed-upon goals and targets, leading up to the 1990 Jomtien Conference Wanner references. So, it was not so much the establishment of the IIEP, as the launch of a collaboration based on collaboration of researchers and practitioners using the IIEP as a partner, that effectively launched international comparative education and planning.

A concluding chapter looks at specifics of the functioning of UNESCO and makes several observations and reservations that each reader will compare with their own experience and reactions. No one will be indifferent, and while detailed recommendations about staffing and organization are both personal and practical, they are generally unlikely to inform policy reform or decision-making. Also, close-up observation of all organized institutions will turn up inefficiencies, irrationalities, and less-than-optimum use of resources. UNESCO is not exempt from such criticisms, but one would be hard pushed to find it is the worst example, either by comparison with other UN agencies or with national bureaucracies. I will refrain from adding details about various assessments of bilateral aid agencies (US very much included) or, going farther, the US promotion of regime change in the name of democracy in past decades and how cost-effective (or even effective) those efforts have been. Thus, for my part, I'm not sure that cost-effectiveness and optimum management (whatever that is) is the appropriate yardstick to use. UNESCO's ideal, of creating peace in the minds of "men" was always a lodestar and was never designed to be subject to a metric, fortunately. On the other hand, UNESCO

has arguably contributed admirably over the years to organizing an international consensus and considerable action around ideals, norms and standards, and cross-border collaboration in its assigned fields.

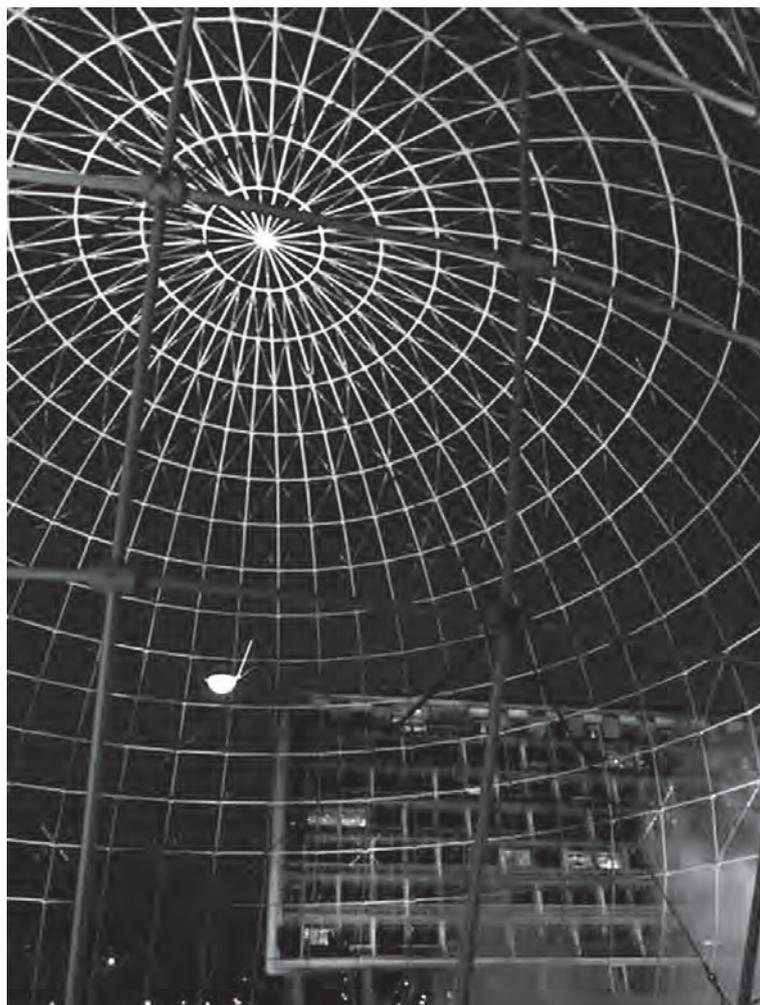
UNESCO has had landmark programmes in education, culture, science, social science that have not only name recognition but communities, constituencies and impact all over the world. We can be justifiably proud of having pioneered international collaboration, standard-setting, and pioneering research in these areas.

The contemporary context unfortunately raises considerable concern about the future of multilateralism in general, of which UNESCO is only one small element. While Wanner does not enter this territory, we can hope for another biographer of the institution to take up that challenge.

Alexandra Draxler-Morsy

UNESCO Education Sector 1971-2005

Former Secretary of the International Commission on Education for the 21st Century



© Unesco

DOSSIER

par Mounir Bouchenaki
ancien Sous-Directeur général pour la culture



Trafic illicite de biens culturels Une approche historique



Au cours des siècles, il y eut de nombreux exemples de déplacements de biens culturels hors de leur pays d'origine. Cette pratique est de plus en plus reconnue comme contraire à l'éthique, même si cette opinion ne se reflète pas encore dans certaines attitudes. Les biens culturels sont inaliénables, les œuvres d'art sont la propriété de la communauté à laquelle elles appartiennent. Le trafic illicite de biens culturels est une préoccupation mondiale et, seule, la coopération internationale, notamment par l'adoption et l'adhésion aux conventions internationales, en permettra, à terme, un contrôle plus poussé. Les activités menées par l'UNESCO au cours de la dernière décennie, avec notamment la célébration du 50^e anniversaire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ont prouvé leur efficacité avec une sensibilisation accrue de la communauté internationale.

Les Nations Unies, les agences spécialisées, comme l'UNESCO, les OIG, les ONG (INTERPOL, UNIDROIT), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUDC, l'ICCROM, l'ICOM (via le Comité intergouvernemental) participent activement aux efforts internationaux de prévention du trafic illicite de biens culturels et de protection de ces biens dans leur pays d'origine. Étroitement liée à la reconquête et à l'affirmation de l'identité culturelle, cette

action a commencé à émerger dans les années 1960, alors que la communauté internationale accueillait de nombreux peuples qui, jusqu'alors, n'étaient pas maîtres de leur destin. Des États du Tiers Monde nouvellement indépendants avaient rejoint l'UNESCO au cours de cette période. Ces pays comprirent vite que c'est la force de leur identité culturelle qui avait été le point de ralliement de nombreux mouvements de libération, ce qui allait renforcer leur émancipation politique et inspirer un renforcement de leur identité nationale.

« C'est ainsi que Tite-Live nous montre Marcellus 'transportant à Rome les ornements de Syracuse, statues et tableaux, dont cette ville était abondamment pourvue'. L'historien souligne l'importance culturelle de ce pillage : 'Sans doute c'étaient là des dépouilles de l'ennemi, acquises par le droit de guerre ; mais c'est par là qu'on commença à admirer les œuvres de l'art grec, et, par la suite, à se permettre de dépouiller indistinctement toute sorte d'édifices, sacrés ou profanes, licence qui, finalement, se tourna contre les dieux romains, et d'abord contre le temple même que Marcellus avait remarquablement décoré.' »

(Cicéron, *De Signis* XXV,40,212 ap. J.-C.)

Une prise de conscience internationale

Si l'Histoire a mis un terme à la pratique consistant à retirer de leur pays d'origine des œuvres significatives pour l'identité d'une culture, un autre fléau, plus insidieux – et, parfois, bien plus rapace – s'est empressé de la remplacer : le trafic illicite de biens culturels. En exploitant l'ignorance, ou, parfois, la connivence locale, les contrebandiers et les voleurs pillent monuments et sites, temples, églises, musées, collections privées pour alimenter un marché international florissant d'objets d'art. L'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie, l'Océanie, l'Europe sont les victimes de cette expropriation contemporaine.

Ce n'est qu'au cours des soixante dernières années que les premiers instruments internationaux, d'application universelle, sont apparus pour fournir des principes clairs pour le retour de biens culturels d'un État à un autre. L'UNESCO a été le fer de lance des efforts internationaux visant à prévenir le trafic illicite et à protéger ces biens culturels dans leur pays d'origine. L'attention a été accordée, en priorité, à la formulation de conventions et d'accords internationaux et à la promotion d'un changement général d'attitude.

Ainsi, le **premier Protocole de 1954 à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé** est le seul instrument international visant à protéger les biens culturels pendant les conflits armés et l'occupation, ceux-ci s'accompagnant souvent de pillages et d'exportations illicites de biens culturels. Ce Protocole (auquel les États peuvent adhérer séparément de la Convention de 1954 elle-même) demande à chaque État partie de : a) protéger les biens culturels pendant les conflits armés et l'occupation ; b) noter que ces biens ne doivent jamais être retenus à titre de réparation de guerre ; c) empêcher leur exportation à partir d'un territoire occupé pendant un conflit armé ; d) les restituer à la fin des hostilités.

Le **deuxième Protocole de 1999** stipule dans son Article 9 « Protection des biens culturels en territoire occupé », para. 1 : « [...] une Partie occupant tout ou partie du territoire d'une autre Partie interdit et empêche, en relation avec le territoire occupé : a) toute exportation illicite, ou autre déplacement ou transfert de propriété de biens culturels ; b) toute fouille archéologique, sauf lorsque cela est strictement nécessaire pour sauvegarder, enregistrer ou conserver des biens culturels. »

La question du retour des biens culturels à leur pays d'origine a été soulevée lors de la Conférence intergouvernementale de Venise de 1970 sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles. Des États membres demandèrent que « les trésors artistiques et culturels qui avaient été retirés de leur pays avant qu'ils n'accèdent à l'indépendance

leur soient restitués », l'UNESCO devant exercer « une influence morale sur les gouvernements à cette fin ».

Le **Convention de 1970** est le premier instrument juridique d'application universelle adopté pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels. L'UNESCO a été l'initiatrice d'une très grande avancée car elle reconnaissait le statut privilégié de ces biens et l'obligation des États de les protéger, notamment contre le vol et le pillage. Entrée en vigueur en avril 1972, lorsqu'elle a été ratifiée par le trentième État partie, elle compte à présent, début 2022, 141 États parties. On est loin de l'engouement des États pour d'autres Conventions, comme celle de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ou celle de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La Convention de 1970 a donc fixé les normes juridiques et administratives minimales que les États parties doivent appliquer pour éradiquer le trafic de biens culturels. Ses axes principaux sont la lutte contre le vol, les fouilles clandestines, l'importation et l'exportation illicites. Elle encourage également la restitution des biens culturels volés et le retour des biens illicitement exportés. N'étant pas rétroactive elle ne s'applique qu'aux biens volés ou illicitement exportés avant son entrée en vigueur, ce qui ne constitue pas, bien sûr, une approbation ou une légitimation du trafic.

Lors de la 28^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1973, le Zaïre, l'un des pays les plus gravement dépossédés, parraina la **Résolution 3187**, selon laquelle « la prompte restitution à un pays de ses objets d'art, monuments, pièces de musée, manuscrits et documents par un autre pays, à titre gratuit, est de nature à **renforcer la coopération internationale** dans la mesure où elle constitue une juste réparation des dommages causés ». Cette Résolution reconnaît également « les obligations particulières à cet égard des pays qui n'avaient accès à ces objets de valeur qu'à la suite d'une occupation coloniale ou étrangère ». Le Secrétaire général de l'ONU a, ainsi, été invité, en 1973, à faire rapport à l'Assemblée générale sur le trafic illicite, en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO.

Reprenant les questions soulevées par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence générale de l'UNESCO, lors de sa 18^e session en 1974, invita le Directeur général « à contribuer aux travaux de restitution des biens culturels, en définissant en termes généraux les méthodes les plus appropriées, y compris des échanges sur la base de prêts à long terme, et en promouvant des accords bilatéraux à cette fin ». Par cette Résolution, elle rappelait la nécessité de prévenir l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

Entre temps, l'ICOM (Conseil international des musées), en réponse à un message du Directeur général à la 12^e session de son Assemblée générale en mai 1977, décida « d'aider à la restitution ou au retour dans leur pays d'origine des objets les plus significatifs », et chargea une commission *ad hoc* d'en étudier les aspects techniques.

Un malentendu

Commencèrent alors sept années de travail patient de l'UNESCO, dont l'**Appel du Directeur général du 7 juin 1978** « Plaidoyer pour le retour d'un patrimoine irremplaçable à ceux qui l'ont créé ». Cette étape a été décisive, et commence à porter ses fruits. L'Appel s'est appuyé sur les progrès accomplis au niveau diplomatique et politique par la Conférence générale et sur les orientations soigneusement tracées par les professionnels des musées, dont l'ICOM.

Son objectif était d'attirer l'attention des gouvernements, des milieux professionnels concernés et du grand public sur l'importance, pour les pays d'origine, du retour d'objets ayant une importance cruciale pour les valeurs spirituelles et le patrimoine culturel des peuples concernés. Le Directeur général invita alors les États membres et Membres associés à mener une campagne de publicité afin de créer un climat d'opinion favorable. L'UNESCO publia dans ses périodiques des informations sur la nature, la portée et le fondement éthique des actions à entreprendre, et organisa, en Asie et en Europe, des séminaires pour les médias. Pourtant, de nombreux journalistes (et certains conservateurs de musée) s'alarmèrent et firent part de leur préoccupation, passant sous silence une phrase essentielle de l'Appel : « *Le retour d'une œuvre d'art ou d'un disque au pays qui l'a créé permet à un peuple de retrouver une partie de sa mémoire et de son identité et prouve que le long dialogue entre les civilisations qui façonne l'histoire du monde se poursuit encore dans une atmosphère d'entraide et de respect entre les nations.* »

Contrairement à certains propos de l'époque, **l'objectif de l'UNESCO n'était pas et ne sera jamais de « vider » les musées**, grands et petits, qui abritent des collections remarquables du monde entier. Car, comme le souligne l'Appel, les créateurs de ce patrimoine « savent que l'art est pour le monde et sont conscients du fait que cet art, qui raconte leur passé et montre ce qu'ils sont vraiment, ne leur parle pas qu'à eux seuls. Ils sont heureux que des hommes et des femmes d'ailleurs puissent étudier et admirer le travail de leurs ancêtres. Ils se rendent également compte que certaines œuvres d'art ont, pendant longtemps, joué un rôle trop intime dans la culture du pays où elles ont été emmenées pour

que les symboles les liant à ce pays soient niés, et pour que les racines qu'ils ont plantées soient coupées ».

L'incompréhension des intentions de l'UNESCO a été une des difficultés psychologiques majeures que cette délicate question n'a pas manqué de rencontrer. C'est pour surmonter ces obstacles et d'autres que la définition du mandat d'un Comité intergouvernemental chargé de traiter le problème a nécessité plusieurs années d'études, de discussions et de négociations.

Un Comité intergouvernemental des « bons offices »

Suite à la décolonisation des années 1970, les États membres reconnurent que les instruments internationaux existants, n'ayant pas d'application rétroactive, laissaient de nombreux États « victimes » sans recours juridique. La Conférence générale créa, alors, en 1978, **le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels** à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illicite, en vue de promouvoir la coopération et le dialogue. Il fournit un forum de négociations à la recherche de compromis,

apporte un élan et un soutien aux actions de l'UNESCO et propose des recommandations tant à l'Organisation qu'aux États membres. Ses recommandations ont un poids moral : elles influencent les Parties aux différends qui les opposent, ainsi que les opinions des États membres et du public.

Organe consultatif (et non judiciaire), le Comité, dont la composition est renouvelée

par rotation à chaque Conférence générale, cherche à **faciliter les négociations bilatérales**, en réponse aux demandes et/ou offres faites par les États. Sa première session (5-9 mai 1980), présidée par le remarquable diplomate et écrivain libanais Salah Stétié, permit des débats et un dialogue constructifs, dans un excellent climat de coopération. Le Comité a alors défini le cadre éthique et méthodologique de son action future, en tant que comité de bons offices : l'UNESCO doit s'occuper de bien « représentatif de l'identité culturelle d'une nation donnée », le « pays d'origine » étant celui dont la culture traditionnelle est liée audit bien ; la procédure doit faciliter l'examen et le traitement d'un formulaire avec des questions types (à quelle date le bien a-t-il quitté le pays ? Où se trouve-t-il actuellement ? En quoi est-il important pour le pays demandeur et le pays détenteur ? Quelles seraient vos suggestions pour son éventuelle restitution ? etc.).

Le Comité a, par ailleurs, débattu de questions techniques relatives aux activités de recherche et d'inventaire nécessaires pour constituer la base de données des collections dans les pays dont le patrimoine culturel mobilier a été dispersé, du renforcement des infrastruc-

« **Là où il n'y a rien d'ancien, il ne peut y avoir rien de nouveau.** »
(proverbe arabe)

tures nationales, y compris en personnel, et de l'amélioration de l'information. Ces activités favorisent la coopération technique bilatérale et multilatérale pour le développement des musées et la contribution au développement global.

La Déclaration publiée lors de la deuxième session du Comité (14-18 septembre 1981) a été transmise à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 1982 : « *L'objet est un canal de médiation pour la créativité sur la spiritualité, le génie de la communauté humaine, ethnique, raciale, religieuse ou naturelle, dont l'objet constitue l'une des principales expressions symboliques. (...)* » (Dr Salah Stétié).

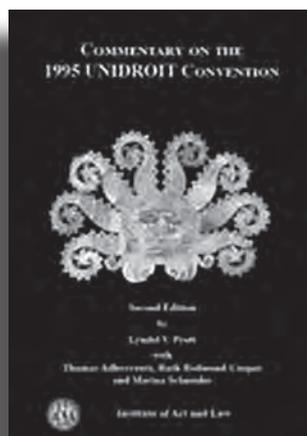
Parmi les outils facilitant le retour : le Code d'éthique professionnelle pour les musées ; une base de données informatisée sur les œuvres d'art volées (« Art Loss Register »), créée par Lloyds à Londres en 1993, avec l'International Foundation for Art Research de New York ; la Directive de la Communauté européenne sur les biens culturels exportés illégalement au sein de la Communauté européenne, promulguée en 1993.

Des ateliers de réflexion continuent à débattre du trafic illicite considéré comme l'une des questions prioritaires de l'UNESCO. Le Comité intergouvernemental essaie de proposer des solutions à des problèmes complexes qui ne peuvent être traités uniquement par l'application de la législation internationale. Appuyé par plusieurs États, un de ses membres a proposé d'instituer, dans certains cas, « un système de compensation » pour remplacer le principe du retour ou de la restitution, là où cela n'est pas possible. Cette proposition, dans son principe, n'a pas été acceptée par le Comité : « *L'épineux sujet des restitutions et des retours suscite actuellement de vifs débats sur la scène politique, notamment en Allemagne, où les discussions ont été ravivées après les déclarations du Président de la République française Emmanuel Macron à Ouagadougou en 2017 et le Rapport de Savoy et Sarr* » (Charlotte Carbonne-Piteu, « La restitution et le retour des biens culturels volés lors de la colonisation », 2020).

Convention d'UNIDROIT

Après avoir observé l'impact de la Convention de 1970 pendant 15 ans de mise en œuvre, et constaté les lacunes des instruments normatifs existants concernant le droit privé, l'UNESCO demanda à UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé), organisation intergouvernementale créée en 1926, d'examiner les aspects du **droit privé** liés aux questions de retour et de restitution.

La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés et illicitement exportés, adoptée en 1995, a été le résultat d'une coopération fructueuse avec l'UNESCO. Lyndel Prott, Chef de la Section des activités normatives



de la Division du patrimoine culturel, a suivi le processus de sa rédaction, et, en ma qualité de Directeur de la Division, j'ai assisté aux négociations finales entre les États membres d'UNIDROIT et l'adoption finale de cette Convention, complémentaire à celle de l'UNESCO. Bien sûr, il faudrait que davan-

tage de pays ratifient les deux Conventions, ainsi que les autres accords multilatéraux et bilatéraux pertinents.

Malheureusement, il n'y a, début 2022, que 61 États parties à la Convention d'UNIDROIT, qui n'est pas non plus rétroactive : les lobbies du marché de l'art sont actifs et, parfois, très puissants. En réponse à l'urgence, dès 1997, une liste des catégories d'objets archéologiques africains particulièrement menacés de pillage a été établie lors de l'Atelier sur la protection du patrimoine culturel africain (Amsterdam, 22-24 octobre).

Organisé par l'ICOM, dans le cadre d'AFRICOM, cet atelier a réuni des professionnels des musées africains, européens et nord-américains pour mettre en

« L'Afrique est aujourd'hui dépossédée de la quasi-totalité de son patrimoine culturel, un état de fait reconnu par les institutions muséales elles-mêmes. Aujourd'hui encore, les pillages sont fréquents, même sur des sites protégés, et sont parfois constatés sans être empêchés, car les autorités ne maîtrisent pas forcément la définition de « bien culturel ». (F. Sarr et B. Savoy, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain*, 2018.)

place une politique commune de lutte contre le trafic illicite et promouvoir des accords régionaux et internationaux, à l'origine « Liste rouge » des biens culturels archéologiques africains en péril. Le pillage des objets archéologiques et la destruction des sites archéologiques en Afrique ont causé/causent des dommages irréparables à l'histoire africaine et à celle de l'humanité dans son ensemble.

Des instruments de coopération

En plus de « **Listes rouges** » des antiquités, des biens culturels, notamment archéologiques, en péril en Afghanistan, en Afrique, en Amérique latine, en Irak, au Pérou, au Yémen, l'UNESCO a élaboré d'importantes mesures destinées à compléter les Conventions de 1970 et de 1995, comme le **Code international de**

déontologie des négociants en biens culturels, adopté par l'Organisation en novembre 1999. Lorsqu'elles sont soutenues par une législation nationale adéquate et un programme global de protection et de préservation du patrimoine culturel mobilier, les conventions internationales peuvent avoir un effet contraignant et limiter le trafic des œuvres d'art.

Il est clair que les objets ne peuvent être appréhendés une fois sortis de leur contexte archéologique et détachés de l'ensemble auquel ils appartiennent. Seules des fouilles archéologiques professionnelles peuvent permettre de retrouver leur identité, leur date et leur localisation. Mais tant qu'il y aura une demande du marché international de l'art, ces objets continueront à être pillés et proposés à la vente.

En 1999, la 30^e session de la Conférence générale invita le Directeur général à créer **un Fonds du Comité intergouvernemental** et, en mars 2001, Koïchiro Matsuura lança un appel à contribution au Fonds, afin de faciliter la restitution effective des biens culturels. Dans le même temps, la coopération UNESCO/ICOM, avec le Jean-Paul Getty Trust, promut **la norme Object-ID**, à travers la formation de spécialistes lancée en 1997 ; dans le cadre du protocole d'accord UNESCO/OMD, **un modèle de certificat d'exportation pour les**

biens culturels appelé MEC a été établi ; la coopération INTERPOL/UNIDROIT/OMD/ICOM a été renforcée et des réunions et ateliers régionaux organisés.

La mise en œuvre de ces instruments de coopération, bien que relativement récente, a démontré **le besoin de formation**, dont la fourniture de matériel pédagogique pour ceux qui sont confrontés dans leur travail quotidien au trafic illicite. Ainsi, un manuel a été élaboré et un vaste programme de formation, national et régional, a été lancé : l'ICCROM, via le programme « Africa 2009 », a participé à l'atelier international « Conflits armés, culture de la paix et protection du patrimoine culturel en Afrique de l'Ouest », organisé par le Comité international du Bouclier bleu (ICBS) ; le programme ICCROM/LATAM (Projet pour l'Amérique latine en 2008) inclut une formation sur le trafic illicite en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Entre 1980 et 2021, le Comité intergouvernemental a eu un impact positif, tant au niveau de la législation qu'à celui de l'information et de la sensibilisation du public. Il a encouragé, voire incité, le développement de systèmes d'inventaires nationaux, la création de structures opérationnelles, la création de forces de police, favorisé des accords bilatéraux et la coopération internationale entre les différents acteurs.

Retour et restitution

De nombreux cas ont été portés à l'attention du Comité depuis sa première session en 1980 jusqu'à la dernière en juin 2021. Parmi les plus connus et les plus complexes, je citerai les marbres du Parthénon, toujours conservés au British Museum, le sphinx de Bogazkoy, retourné en 2011 à la Turquie après avoir été exposé pendant 95 ans en Allemagne.

Grâce à l'action conjointe UNESCO/ICOM, notamment avec la publication de « Cent objets manquants en... » (Afghanistan, Afrique, Amérique latine, Cambodge, Irak), quelques objets de grande importance historique et artistique ont pu être restitués aux pays d'origine.

On notera aussi, pour **l'Afghanistan**, la création de deux associations privées : a) la Fondation japonaise dirigée par le Professeur Hirayama, Conseiller spécial du Directeur général Koïchiro Matsuura, très engagé dans le rachat d'œuvres d'art volées en Afghanistan, temporairement hébergées au Musée national de Tokyo ; b) la Fondation Biblioteca Afghana, créée par Paul Bucherer à Bubendorf, près de Bâle, où ont été rassemblées, et entreposées

Les marbres d'Elgin du Parthénon

Lors de la session de 1983 du Comité intergouvernemental, la question de la restitution des « marbres d'Elgin » du Parthénon conservés au British Museum a été présentée par le Représentant de la Grèce, auquel l'Observateur du Royaume-Uni répondit que « le fait que le Royaume-Uni n'accepte le principe du retour des biens culturels que dans les cas d'acquisitions illégales ne signifie pas que nous sommes opposés par principe au retour des objets ». Cette question étant toujours en discussion et en négociation, il incombe au Comité de veiller à ce que les négociations aboutissent à une solution acceptable pour les deux parties concernées.



pendant plusieurs années, de très nombreuses œuvres d'art afghanes. En 2007, l'UNESCO en a facilité la restitution aux autorités afghanes, grâce à la garantie donnée par le Parlement suisse du retour de l'ensemble de la collection au Musée national de Kaboul.

La poursuite des conflits meurtriers durant lesquels le patrimoine culturel est délibérément choisi comme cible pour une destruction sauvage, mais aussi pour le profit que les groupes terroristes tirent du trafic d'objets à large échelle, notamment en Irak et en Syrie, a conduit la Directrice générale Irina Bokova à sensibiliser les Nations Unies à la question : « *Le Conseil de Sécurité a, ce matin, dans une résolution qualifiée d'"historique",*



Bijou de la collection Bucherer restitué à l'Afghanistan.

© P. Bucherer

Demands de restitution

- ◆ L'Afghanistan demande la restitution des biens culturels exportés illicitement.
- ◆ Le Cambodge, suite à l'accord de paix signé à Paris en 1992, demande la restitution d'œuvres exportées illicitement lors de la guerre civile.
- ◆ La Croatie demande à la Serbie le retour au Musée de Vukovar des objets transférés, pendant le conflit en ex-Yougoslavie, au Musée national de Belgrade.
- ◆ L'Irak demande au Koweït le retour, au Musée de Bagdad, de 25 022 objets transférés au Musée national du Koweït lors de la première guerre du Golfe et d'objets volés dans les musées de la partie sud de l'Irak.
- ◆ La Jordanie demande aux États-Unis d'Amérique le retour du panneau en grès « Tyche with the Zodiac », détenu par le Cincinnati Museum (Ohio).
- ◆ Le Liban demande la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de trafic illicite durant les vingt années de guerre civile.
- ◆ Le Myanmar demande au Royaume-Uni les 11 statues dorées prises à Mandalay Palau en 1885.
- ◆ Le Panama demande la restitution d'œuvres exportées lors du saccage du Musée du Panama le 20 décembre 1989.
- ◆ La République de Corée demande la restitution des 3 500 biens culturels coréens restants sur les 6 500 exportés illicitement (3 000 objets ont été renvoyés du Japon dans le cadre de négociations bilatérales).
- ◆ La République islamique d'Iran demande à la Belgique la restitution de la collection d'objets provenant du site archéologique de Khurvin. Demande examinée par le Tribunal de Bruxelles, en présence d'un observateur de l'UNESCO.
- ◆ La Zambie réclame au Royaume-Uni la restitution du crâne « Broken Hill ».
- ◆ Demande du retour à leur pays d'origine du patrimoine culturel déplacé par les Nazis pendant la Seconde Guerre mondiale.

Des restitutions réussies

- ◆ 7 février 2022 : La France annonce la restitution à leurs ayants droit de 2 œuvres d'art pillées à Paris par l'occupant nazi.
- ◆ 16 décembre 2021 : Les États-Unis d'Amérique restituent à l'Italie 200 pièces archéologiques estimées à 10 millions de dollars US.
- ◆ 9 novembre 2021 : La France restitue au Bénin 26 trésors du Royaume d'Abomey pillés dans le palais du Roi Béhanzin en 1892 et détenus au Musée du quai Branly. (Photos p. 17).
- ◆ 25 octobre 2021 : Une collectionneuse française restitue au Guatemala, via l'UNESCO, le fragment d'une stèle maya perdue, volée sur le site de Piedras Negras dans les années 1960. (Photo p. 18).
- ◆ Été 2021 : Les États-Unis restituent à l'Irak 18 000 artefacts, dont une tablette mésopotamienne de Gilgamesh, vieille de 3500 ans, ainsi qu'une tablette sumérienne et une tête de bélier, volées pendant la guerre du Golfe en 1991. (Photo p. 18).
- ◆ 2017: L'Allemagne s'engage à restituer à la Colombie 35 statues précolombiennes volées sur le site du patrimoine mondial de San Agustín par Konrad T. Preuss, et détenues au Musée de Berlin.
- ◆ 3 juin 2013 : Les États-Unis restituent, en grande pompe, au siège du Parlement du Cambodge, lors de la session du Comité du patrimoine mondial tenue à Phnom Penh, 3 statues khmères en grès, « Duryodhana », « Bhima », « Balaramaqui », dérobées il y a quarante ans dans le temple de Koh Ker, situé à 80 kilomètres du fameux site d'Angkor. (Photo p. 17).
- ◆ 2013 : La France restitue au Cambodge 2 statues bouddhiques achetées par un marchand d'art privé français.
- ◆ 2007 : Les États-Unis d'Amérique restituent à l'Italie 40 objets archéologiques volés en Sicile puis vendus au Musée Getty de Los Angeles.



Vernissage de l'exposition « Art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui : de la restitution à la révélation », avec des notables invités par le Président Patrice Talon, 19 février 2022, Cotonou (Bénin).

Biens culturels restitués par la France au Bénin.

source : © 2022 Présidence du Bénin

"Avec cette expo, nous rendons au peuple béninois une partie de son âme, une partie de son histoire et de sa dignité" (Jean-Michel Abimbola, Ministre de la culture du Bénin)

Statues totem royales du Royaume d'Abomey (mi-homme mi-lion du roi Glèlè ; mi-homme mi-oiseau du roi Ghézo ; mi-homme mi-requin du roi Béhanzin). Musée du quai Branly (Paris).



demandé aux États membres de prendre des mesures pour "empêcher et combattre" le commerce illicite et le trafic des biens culturels ou "à valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse" qui ont été enlevés en période de conflit armé, notamment par des groupes terroristes. » (Résolution 2347, 24 mars 2017). La Directrice générale a exprimé sa « vive émotion » après l'adoption de cette « résolution historique d'une immense portée », qui témoigne d'« une prise de conscience essentielle du rôle du patrimoine pour la paix et la sécurité ». Ce texte n'a de précédent que la Résolution 2199 (2015), qui interdit spécifiquement le commerce des biens culturels en provenance d'Irak et de Syrie.

Immédiatement après son élection le 9 novembre 2017, l'actuelle Directrice générale, Audrey Azoulay, est allée le 30 novembre à New York pour rappeler au Conseil de Sécurité de l'ONU, l'importance de cette résolution : « La Résolution 2347 a considérablement renforcé les moyens de protection du patrimoine culturel en péril. Je réaffirme l'engagement de l'UNESCO à protéger le patrimoine, comme un levier essentiel de la paix et de la prévention de l'extrémisme violent » (...) « Le trafic illégitime, la destruction des sites, la propagande extrémiste sont des éléments d'une stratégie globale, et pour y répondre, nous devons les aborder de front. »

Statue khmère restituée par les USA au Cambodge.



© Unesco/Éric Esquivel



Ornement en or Tairona, restitué par le Canada à la Colombie.

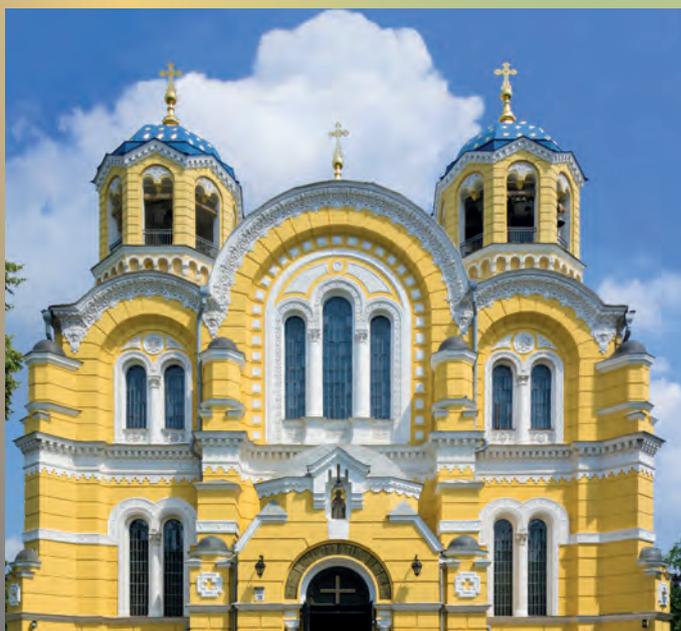


Tablette gilgamesh restituée par les USA à l'Irak.

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le trafic illicite des biens culturels, le 14 novembre 2021, la Directrice générale, Audrey Azoulay, déclarait à propos de la Convention de 1970 : « Avec cet instrument puissant et pionnier, la communauté internationale se donnait les moyens d'agir contre le trafic illicite. Cette Journée internationale, qui vient conclure le cinquantenaire de cette Convention, est ainsi l'occasion de rappeler l'importance comme l'actualité de cette mobilisation que nous menons depuis un demi-siècle. Depuis son adoption, 141 États se sont saisis de notre Convention pour mener cette lutte à nos côtés, et de grands progrès ont été accomplis, partout dans le monde, pour inventorier, alerter et former. La restitution de 17 000 œuvres à l'Irak, ainsi que la remise volontaire au Guatemala d'une stèle maya pillée il y a des décennies, sont encore récemment venues témoigner des résultats tangibles de notre engagement. Mais ce cinquantenaire est aussi l'occasion de repenser notre action pour l'avenir. »



Stèle maya rendue par la France au Guatemala.



© Wikimedia Commons

SOS UKRAINE

Suite à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Résolution « Agression contre l'Ukraine », l'UNESCO travaille à l'évaluation des dommages dans ses domaines de compétence, notamment en matière de biens culturels, et à la mise en place d'actions de soutien d'urgence. La Directrice générale appelle à appliquer pleinement la Résolution 2347 de l'ONU : « Nous devons sauvegarder ce patrimoine culturel, en tant que témoignage du passé, mais aussi en tant que vecteur de paix pour l'avenir. »

Cathédrale Saint-Volodymyr à Kyiv, Ukraine.

Diagonales

« Expo 2020 Dubaï » : à l'école du multilatéralisme

À l'ère du numérique, dit-on, les expos ne servent plus à rien, les pays participants préférant montrer leurs richesses touristiques et attirer des investisseurs ne traitent pas le thème de l'expo, les terrains utilisés deviennent des friches, etc. Et que dire de l'empreinte carbone !

Sans a priori, partons à la découverte d'Expo 2020. Connecter les esprits, construire le futur grâce à la durabilité, la mobilité et aux opportunités, cette « ville nouvelle » gagnée sur le désert dont la date d'ouverture a été différée pour cause de pandémie (du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022). Une expo qui a la forme d'une fleur à trois pétales dont le cœur est Al Wasl Plaza (« connexion » en arabe), vaste dôme de 67 m de haut sur 130 m de diamètre. Avec la plus grande surface de projection au monde (360°), ce dôme est le lieu de toutes les grandes manifestations et le point de départ des visiteurs partant à la découverte des trois pétales, en fait les trois « quartiers » de l'expo. Au centre de chaque quartier, un vaste pavillon thématique et pédagogique donne les clés pour mieux appréhender le sujet.

« Le pavillon des opportunités » – appelé aussi « Mission possible » – est un appel à l'engagement citoyen : les visiteurs sont invités à suivre trois acteurs de changement dans le domaine de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation dont l'action aura été déterminante pour leurs communautés respectives. Sur son parcours, le visiteur est sensibilisé aux 17 objectifs du développement durable (ODD), et à la capacité qu'il a de contribuer à leur réalisation. Dans le même quartier, sont installés les pavillons nationaux ayant opté pour cette thématique. L'implantation non régionale d'Expo 2020 est une première dans l'histoire des expositions universelles : elle donne cohérence et sens, et manifeste une réelle intention didactique. On retrouve la même démarche dans les deux autres quartiers « pétales » comme en témoigne le pavillon non climatisé de Singapour qui a privilégié la durabilité, en optant pour une construction entièrement végétale, qui assure, sur ses trois étages, une température de 10 degrés inférieure à celle de l'extérieur.

Après Shanghai (2010) et Milan (2015), « Expo 2020 Dubaï » poursuit donc, en l'approfondissant, la volonté de faire vivre les Nations Unies et le multilatéralisme auprès du plus grand nombre. Même s'il n'entre pas dans le pavillon des opportunités « Mission possible », le visiteur ne peut ignorer les Objectifs du développement durable (ODD), car ils sont peints sur le sol des allées, ou sur des drapeaux qui flottent au vent. Et les nombreux écoliers visiteurs sont invités, par le programme « Change the



© P. G.

World Challenge », à une chasse au trésor des 17 ODD disséminés sur tous les pétales de l'expo.

Et demain ? Le site est, depuis le 1^{er} avril 2022, transformé en « District 2020 » : 80 % des infrastructures construites pour l'exposition seront réaffectées à ce nouveau quartier, qui deviendra un lieu privilégié, avec des propositions de mobilité et des équipements intelligents accessibles aux résidents et aux entreprises. Le principal système mondial d'évaluation, de notation et de certification de la durabilité des projets d'infrastructure a, d'ores et déjà, accordé des récompenses et des prix non seulement au Dôme Al Wasl, mais aussi à huit autres infrastructures, y compris les parcs et les structures d'ombrage.

Avec 24 millions de visiteurs, auxquels il faut ajouter plus de 23 millions de visites virtuelles, les organisateurs peuvent se réjouir d'avoir atteint leurs visées quantitatives. Il restera à en évaluer les retombées qualitatives. Mais il reste évident qu'une telle manifestation ne peut que renforcer la cause du multilatéralisme. Belgrade, Busan (République de Corée), Pukhet, Riyad, Rome, le Minnesota aux USA sont candidats pour les expos à venir. Espérons qu'elles (il) demeurent des écoles du multilatéralisme.

Patrick Gallaud

Summing Up All of Nature

In *The Image of Liberty*, which Bram Bogart donated to UNESCO in 1993, as well as in his work in general, he gave rhythm to his painting with his brush, spatula, and palette knife, playing with the paint matter which he emphasized through his use of primary colours. For him, the creative process thus became as important as the content of the work itself.

The son of a blacksmith, Bram Bogart, whose full name is Abraham van den Boogaart, was born in Delft, the Netherlands, in 1921. He attended a technical school, and trained for a career as a decorator, while taking a correspondence class in drawing.

Bogart first experimented with cubism and figurative drawing, depicting flowers, still life and self-portraits. At the age of twenty five he moved to Paris, where he was among the founders of "Art Informel" (see box), among them Jean Dubuffet, Hans Hartung, Serge Poliakoff, Pierre Soulages, Nicolas de Staël, Maria Helena Vieira da Silva.

Several distinguishing trends are identified within the movement such as lyrical abstraction, matter painting, New Paris School, tachisme (from the French word "tache", or stain) and art brut (rough art). The movement included all the abstract and gestural tendencies that developed in France and the rest of Europe during World War II.

He was also involved with the CoBra group, a European avant-garde movement founded in November 1948 in the Café Notre-Dame, Paris, by the artists Karel Appel, Constant, Corneille, Christian Dotremont, Asger Jorn, Joseph Noiret, and named after the initials of the capital cities of its members' home countries (Copenhagen, Brussels, Amsterdam), whose painting style was highly expressionist and inspired by the art of children.

In the 1950s Bogart began to concentrate on working with impasto, boldly applying thick layers of colourful paint on large, thick wooden panels, in variations on the themes of the circle, the cross, the rhombus or the square; forms which, according to the artist, can sum up practically all of nature. This vision was already found in the works of Piet Mondrian.

In 1961 Bogart moved permanently to Belgium and in 1969 obtained Belgian nationality, where he began to experiment with a more three-dimensional medium, creating his unique palpable and tactile surfaces using a mix of raw pigment, oil, mortar, powdered chalk, varnish, and siccatives (additives to help the thick paint dry more evenly and quickly), often mixing the preparation by hand to produce a purer colour. He developed an expressionist style which became more abstract with time.



© Bram Bogart - © Photo: Unesco

Bram Bogart, *The Image of Liberty*, 1991.
Mixed media, 96.5 x 107 cm

Bogart exhibited frequently in cities in the Netherlands and Belgium and represented his adopted country at the 1971 Venice Biennale. His work can be found in the collections of the Centraal Museum in Utrecht (Netherlands) and the Stedelijk Museum voor Actuele Kunst (City Museum for Contemporary Art) in Ghent (Belgium), among others.

In 2011, Bogart presented an exhibition in celebration of his 90th birthday, a display of his monochrome paintings, held at the Bernard Jacobson Gallery in London. A retrospective of his work was also exhibited at the Galerie Jean-Luc and Takako Richard in Paris. Although he used the same technique since the beginning of the 60s, Bogart always managed to renew his work, which makes him one of the most exciting and important painters of his time. Bram Bogart passed away in 2012.

Maha Bulos

Responding to the atrocities and traumas of World War II, artists associated with "Art Informel" broke with previous traditions of naturalistic, figurative, and geometric work to embrace anti-compositional forms, gestural abstraction, and a Surrealist-influenced spontaneity and irrationality. Coined by French critic Michel Tapié, the name "Art Informel" was an umbrella term that encompassed an array of styles and artists. Tapié included in this grouping European artists as well as Americans, Dutch, and Japanese artists, making "Art Informel" into an international reaction to world events.

"Gestural abstraction" or "Action painting" is a style in which paint is spontaneously dribbled, splashed, or smeared onto the canvas, rather than being carefully applied. The resulting work often emphasizes the physical act of painting itself as an essential aspect of the finished work.

En 1968, jeune fonctionnaire enthousiaste nouvellement entré à l'UNESCO, je fus chargé, à mon grand étonnement, de l'évaluation des projets d'alphabétisation fonctionnelle lancés par René Maheu avec le financement du Fonds spécial du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). Ces projets, menés à titre expérimental dans une douzaine de pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine, allaient transformer les méthodes, les contenus et le matériel d'alphabétisation en les adaptant aux réalités des populations concernées. Il s'agissait de concevoir et d'évaluer de nouveaux programmes d'alphabétisation destinés aux adultes en prenant en compte les activités professionnelles de chacun, qu'elles soient rurales ou industrielles, dans la perspective d'améliorer à la fois leurs performances et leur sécurité. Chabane Bellahsene, un enseignant algérien que j'ai beaucoup apprécié, était le maître d'œuvre et l'inspirateur de ce programme fondé sur le principe de la « conscientisation ». Il s'agit d'une méthode pédagogique par laquelle l'éducateur prend comme support de son enseignement la réalité matérielle et sociale environnant le sujet, de façon à l'impliquer et à le motiver au mieux dans le processus d'apprentissage. J'ai eu la chance et le bonheur de connaître, au sein de la Division de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, Witold Zyss, qui fut longtemps le président, efficace et dévoué, de l'AAFU, et qui guida, avec tact et une grande prévenance, mes premiers pas dans l'Organisation.

Puis, j'ai été le collaborateur de Marie-Pierre Herzog au Cabinet du Directeur général René Maheu, lequel avait pris l'initiative de créer au sein de son Cabinet une Unité de coordination en matière de droits humains. À son départ, j'ai, naturellement rejoint la nouvelle Division du Département des sciences humaines et sociales dans le cadre de laquelle se développaient, par l'enseignement et la recherche, des programmes de promotion des droits de l'homme, des femmes et des enfants, et de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération, la paix internationale et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, adoptée par la Conférence générale en 1974, de même que la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux de 1978 étaient, pour moi, des sources permanentes d'inspiration et d'action. J'y étais chargé d'organiser des conférences, des réunions et de professer, au niveau universitaire, des cours sur la protection internationale des droits humains fondée sur le système des Nations Unies et sur celui d'organisations régio-

nales comme le Conseil de l'Europe, l'Organisation de l'Unité africaine et l'Organisation interaméricaine des droits de l'homme.

Ce fut notamment le cas à Kinshasa, à l'Université nationale autonome du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), à l'Institut universitaire catholique de Quito en Équateur ou encore à l'Institut de formation des diplomates mexicains Matias Romero à Mexico. À Mexico, j'ai eu l'heureuse occasion, en 1980, d'organiser un colloque international d'experts sur « **De nouveaux droits de l'homme** », dont le droit à un environnement sain et équilibré (celui-ci aurait, aujourd'hui, une résonance certainement plus importante qu'à l'époque).

D'autres colloques internationaux d'experts dont le compte rendu et les conclusions des travaux mériteraient d'être plus largement évoqués m'ont particulièrement impliqué comme celui sur « Droits de solidarité et droits des peuples » tenu, en octobre 1982, à San Marino (République de Saint Marin) ou, encore, celui sur « Les droits de l'homme et les pouvoirs non étatiques » que j'avais organisé à Alger, en 1982 (les grandes entreprises multinationales ou transnationales portent souvent atteinte plus que les États aux libertés fondamentales, aux droits humains, principalement aux droits économiques et sociaux).

Je représentais régulièrement l'UNESCO à Genève à la Commission devenue le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de même qu'à sa Sous-Commission pour la protection des minorités et de la lutte contre les mesures discriminatoires. Ces dernières questions me passionnaient. Je me suis, en conséquence, beaucoup engagé dans les actions que l'UNESCO menait pour la sauvegarde et la protection des minorités ethniques, de leur culture, de leurs traditions et des langues vernaculaires dont certaines étaient en voie de disparition. Nous avons alors jeté les bases d'une réflexion sur les concepts d'ethnocide et d'ethnodéveloppement, sur les dangers et les menaces qui pesaient sur la destruction, volontaire ou pas, de certaines cultures et sur l'importance de sauvegarder les formes de développement fondées sur le respect de ces mêmes cultures et traditions parfois séculaires et en lien profond avec la nature et leur environnement. J'avais notamment organisé, à San José (Costa Rica), un Rassemblement de représentants des principales populations autochtones d'Amérique latine, et à Karajok (Norvège), de représentants de toutes les populations de Laponie au Sami Nordic Institute dans le but de faire mieux connaître et contribuer à la sauvegarde des tradi-

tions, des modes de vie et des langues de ces peuples souvent en grand péril de disparition.

Dans les années 1970, une nouvelle forme de racisme apparut, utilisant, d'une manière abusive et fallacieuse, certaines données scientifiques issues de la sociobiologie et notamment des travaux de Konrad Lorenz ou encore de l'utilisation, sans discernement ni perspicacité, des tests destinés à mesurer le quotient intellectuel (QI) des individus. Afin de lutter contre cette nouvelle forme de racisme, j'ai organisé, à Athènes, avec la Faculté de droit, une rencontre d'experts et de spécialistes de haut niveau, historiens, biologistes, psychologues, sociobiologistes, médecins, certains titulaires d'un prix Nobel. Leurs travaux ont été publiés par l'UNESCO, en 1978, sous le titre *Science, racisme et pseudo-science*. L'Appel d'Athènes, adopté à l'unanimité par l'ensemble des participants, est encore une référence en la matière.

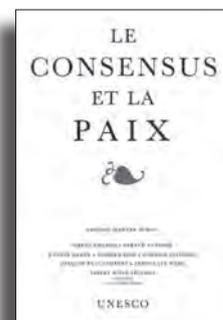
J'ai également consacré nombre de travaux et de réunions internationales à un projet qui me tenait très à cœur sur **le thème des droits de l'homme et des traditions culturelles et religieuses**. Son objet et son objectif étaient de démontrer que les principes et les valeurs proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme étaient bien universels et se retrouvaient, sous des formes diverses et variées, dans la plupart des civilisations du monde et dans l'histoire des peuples. Dans le cadre de ce programme de recherches, l'UNESCO m'a notamment permis de rassembler, en 1979, à son Bureau régional de Bangkok, des responsables religieux de grandes religions du monde (Bouddhistes, Catholiques, Chrétiens orthodoxes, Juifs, Musulmans, Protestants, Shintoïstes). Elle fut l'occasion de mettre en valeur une proximité philosophique, des similitudes et même certaines concordances entre elles et par rapport aux principes proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Inspiré par les pratiques du dialogue et du consensus que notre Directeur général Amadou Mahtar M'Bow connaissait bien et utilisait avec art, j'ai été amené à réunir à Oslo, en 1980, une réunion d'experts internationaux, polémologues, irénologues, chercheurs sur la paix, venus de différentes régions du monde. Les

travaux de ces experts, à bien des égards fort révélateurs, ont été publiés par l'UNESCO sous le titre *Le consensus et la paix*. L'avant-propos de cet ouvrage est signé par Amadou Mahtar M'Bow. J'avais, auparavant, contribué, en 1976, à un cahier du CRESUP de l'Université catholique de Louvain sur la polémologie, l'irénologie et les recherches sur la paix avec le professeur Levi qui m'avait initié, avec patience et passion, à ces disciplines fort complexes.

J'ai passé seize années instructives et passionnantes (1968-1983) au sein de l'UNESCO. Elles m'ont inspiré, guidé et conduit dans mes choix et mes décisions tout au long de ma carrière diplomatique, laquelle m'a amené en tant qu'Ambassadeur de mon pays – Monaco – aux Nations Unies à New-York, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, à Madrid et, enfin, à Paris, comme Ambassadeur en France et Représentant permanent auprès de notre chère Organisation.

Jacques Boisson



La diversité contribue à un monde meilleur. Adoptons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination ! Photo : © ONU/Paulo Filgueiras



« Tous humains, tous égaux » est le slogan de la Journée des droits de l'homme 2021. Photo : © Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Nos auteurs

Cahier d'un art de vivre. Cuba 1964-1978

(par René Depestre)

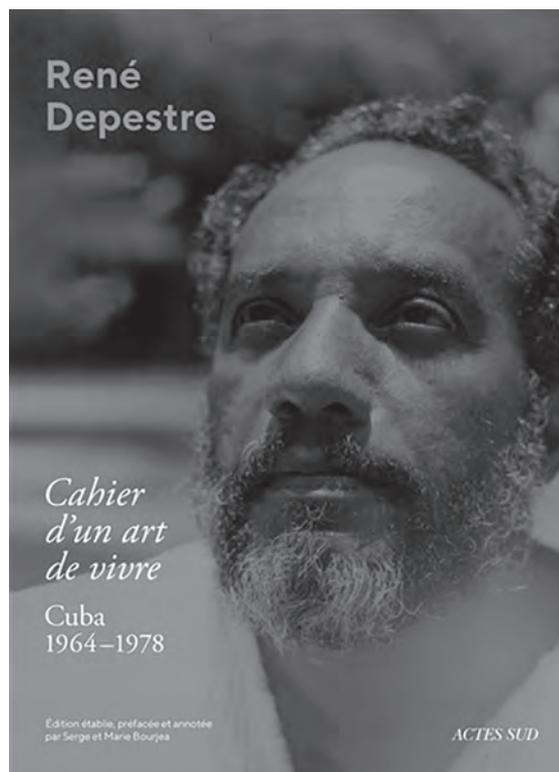
Mes deux plus belles années à l'UNESCO durant les années 1980 furent illuminées par la présence, souriante et amicale, de l'écrivain haïtien René Depestre au sein de mon équipe au Secteur de la culture, dont le programme traitait « de la vie culturelle et de la création artistique dans le monde ». Rescapé de l'aventure cubaine qui l'occupa pendant près de vingt ans, René Depestre, à son arrivée à Paris, travailla pendant cinq années au Cabinet du Directeur général, Amadou Mathar M'Bow, comme rédacteur des documents et des discours, tâche à la fois prestigieuse et difficile. Les deux dernières années de son séjour à l'UNESCO avant la retraite, René souhaita tâter du programme de manière plus pratique et rejoindre de jeunes collègues.

Déjà, à cette époque, René Depestre, notre grand aîné, était entouré d'une « aura » fabuleuse et même légendaire. Né en 1926 à Jacmel en Haïti, poète, romancier et essayiste, cet éternel errant qui voulait épouser son siècle, avait, dès sa jeunesse, combattu la dictature militaire d'Haïti, participé en France aux luttes anti-colonialistes, connu à Prague l'expérience des régimes communistes, lutté au Brésil en secret comme militant marxiste aux côtés de Jorge Amado avant d'être invité par Che Guevara lui-même et le grand écrivain Nicolas Guillen, à participer à l'aventure de la Révolution cubaine.

Reconnu parmi les écrivains importants de l'immédiat après-guerre, son premier recueil de poèmes *Étincelles*, paru en 1945, fut salué par les plus grands écrivains de son temps, dont André Breton, Aimé Césaire, Alioune Diop, Michel Leiris, Pablo Neruda, Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir. En 2018, dans son admirable autobiographie *Bonsoir tendresse* (Éditions Odile Jacob), René Depestre a magnifiquement retracé son itinéraire exceptionnel d'homme, d'écrivain et de citoyen du monde. Malgré les désillusions de l'Histoire, ce récit brûlant montre que l'écrivain, au soir de sa vie, conserve toujours le goût d'aller hardiment vers l'ailleurs, d'avoir, encore, le goût de la fraternité, et de continuer, jusqu'à son dernier souffle, « d'habiter poétiquement la terre-patrie ».

C'est après avoir quitté l'UNESCO que René Depestre, en 1988, connut la célébrité avec son plus beau roman, *Hadriana dans tous mes rêves* (Gallimard, Prix Renaudot), suivi pendant plus de trente ans de nombreux écrits dont *Le métier à métisser* (Stock, 1998), *La Rage de vivre. Œuvres poétiques complètes* (Seghers, 1998), ou encore *Popa Singer* (Zulma, 2016), une ultime évocation de sa mère et de Jacmel, paradis de son enfance haïtienne.

En pleine pandémie de Coronavirus, fin 2020, René Depestre a publié un ultime ouvrage, un *Cahier d'un art de vivre. Cuba 1964-1978* (Actes Sud), journal de ses années cubaines qu'il croyait avoir perdu et dont le manuscrit fut exhumé il y a peu par les chercheurs et universitaires qui s'occupent des archives du Fonds René Depestre déposé à la bibliothèque francophone multimédia de Limoges. Fallait-il publier ce texte lacunaire, souvent inégal ? Pour tout lecteur de René Depestre, ce journal jette une lumière vive et inédite sur la vie romanesque, voire picaresque, de l'auteur pendant près de vingt ans. Le journal date de 1964 et René ne se pardonne pas de le commencer cette année-là alors qu'il vit à Cuba depuis 1959 et qu'il a connu l'espoir et l'effervescence magique des commencements de l'aventure cubaine. La première partie du livre fait preuve de l'élan lyrique qui l'habite dans sa vie quotidienne comme dans son travail de journaliste à la radio et dans des maisons d'édition, car il s'agit « de changer la société », de créer un homme nouveau.



On connaît les principaux acquis sociaux de la révolution cubaine : l'alphabétisation de la population, l'amélioration de la santé et de l'éducation, l'élévation du niveau de vie, le civisme et la solidarité, l'émancipation féminine, la libération des Noirs. Comme compagnon de route, René se lance à corps perdu dans la

grande aventure révolutionnaire. Dans son *Cahier de l'art de vivre* on suit l'auteur qui travaille dans les champs de canne à sucre et de café, auprès de ses camarades de tous les jours et de ceux plus prestigieux, en particulier Che Guevara qui est son ami. On le suit encore lors de ses voyages dans le monde où il rencontre l'élite soviétique de l'époque, celle de l'Algérie, ou bien encore, en Chine, Mao Tse-Toung, Chou En-Lai et Hô Chi Minh au Vietnam. Très attaché à sa vie personnelle, René, à cette époque de liberté nouvelle, multiplie les aventures amoureuses et érotiques qui nous valent des pages vibrantes et savoureuses... bien différentes de la doxa victimaire actuelle. Pour l'amoureux des fêtes et de la beauté, les femmes ne sont ni des proies ni des victimes mais des semblables et « le glorieux soleil de sa vie ».

Petite ombre au tableau, la persistance du racisme à Cuba auquel il se heurte comme Noir, à la fois dans les lieux publics et à son travail.

À partir de 1971, le *Cahier d'un art de vivre* s'assombrit et devient presque énigmatique, austère, comme si l'auteur se sentait surveillé. Les choses ont changé, le Che est mort, il y a les revers de Cuba avec les États-Unis d'Amérique, et les rapports de Cuba avec l'Union soviétique, qui entraînent une reprise en main de la population par le Parti. L'étau se resserre et la malheureuse « Affaire Padilla » entraîne la chute de René Depestre.

Résumons cette histoire. Le poète cubain Huberto Padilla (1932-2000) est arrêté pour activités « contre-révolutionnaires » le 21 mars 1971 et sommé de s'expliquer, le 27 avril de la même année, au Siège de l'Union des écrivains. Cette arrestation souleva, en Europe et dans le reste du monde, un vaste mouvement de protestation. Comme condition de la libération de Padilla, le pouvoir castriste exigea de l'Union des écrivains une mise en scène d'autocritique où, seul, René Depestre prit la défense du poète attaqué. Refusant le tribunal d'inquisition de l'Assemblée, René Depestre déclara à Huberto Padilla qu'il pouvait compter sur lui, sur son amitié, sa tendresse et sa parole d'homme libre. Il signait alors son propre naufrage.

De 1971 jusqu'à son arrivée à Paris en 1978, René Depestre a tout perdu : son travail à la radio et aux Éditions nationales, ses privilèges. Il vit en résidence surveillée dans sa patrie d'adoption et se retrouve comme en Haïti dans une totale solitude morale. Son



Lecture d'un message de René Depestre, à l'UNESCO, pour les 100 ans d'Amadou Mahtar M'Bow (octobre 2021).

autobiographie est explicite sur les avanies qu'il subit... même si les *Cahiers* n'en disent à peu près rien. Pas un blâme, pas une plainte. On devine un homme ulcéré mais qui, durant près de sept ans, conserve son sang-froid, écrit de beaux poèmes et, à l'approche de la cinquantaine, se forge un corps d'athlète. Il évalue dans le même temps les hommes qu'il connaît, lit et prépare son œuvre future.

C'est le Directeur général de l'UNESCO, Amadou Mahtar M'Bow, qui connaît le poète depuis sa jeunesse, qui lui donne, en 1978, un nouveau souffle de vie en l'accueillant à Paris dans l'Organisation. Que lui a donc apporté l'UNESCO pendant sept années heureuses et fertiles ? Avec lucidité et générosité, René Depestre a magnifiquement répondu à cette question dans son autobiographie, trente ans après avoir quitté la grande Maison : « *L'UNESCO m'a permis de faire la part des choses, d'avoir une idée plus modérée des choses de la vie, de la complexité du monde, de rompre tout extrémisme en matière intellectuelle, et, peu à peu, de me faire une sagesse personnelle. Cette expérience m'a servi à corriger les excès politiques de ma jeunesse.* »

Aujourd'hui, loin des lumières de Paris, l'ermite de près de 96 ans, qui a trouvé refuge, depuis plus de trente ans, dans sa belle maison de Lézignan-Corbières dans l'Aude, continue, en veilleur attentif, sa quête d'un art de vivre. Il rêve à cette « vérité du monde qui se découvrira un jour dans la tendresse ».

Madeleine Gobeil
ancienne Directrice des arts
et de la vie culturelle

Parole de femmes

Elise Boulding: a Pioneer in Laying the Foundation for a Culture of Peace

She was a loving wife, a nurturing mother, an acclaimed academic and a true pioneer in the promotion of peace and non-violence.

Elise Boulding was born in Norway in 1920 and her family moved to the USA when she was 3 years old. They were members of the Religious Society of Friends, more known as Quakers. This religious movement started in the United Kingdom, a derivative from the Anglican Church, with very little dogma and based essentially on mutual respect, kindness and non-violence. Today there are some 350,000 Quakers throughout the world. The former Deputy Director-General of UNESCO, the much admired John 'Jack' Fobes, was a Quaker.

In fact, it was at a Quaker gathering where she met her husband to be, Kenneth Boulding, originally from the United Kingdom, and an eminent economist. Elise always claimed that Kenneth was her strongest influence throughout her life. Soon after they married they started a family and raised five children. Such a large family did not prevent Elise Boulding from pursuing her own education and embarking on an extensive life-long career both at the national and international levels.

She received her PhD. in sociology from the University of Michigan where her husband was a Professor and where he launched in 1957 *The Journal of Conflict Resolution*. She then became a professor at the very prestigious Dartmouth College where she set up the first "Peace Studies" course in American academia.

With her husband they created the International Peace Research Association (IPRA) in 1965 and the Consortium on Peace, Research and Education (COPRED) in 1970 with a view to developing "Peace Studies" at the university level.

Between 1968-1971 she was the President of the International League of Women for Peace and Liberty. This was a non-governmental organization created in 1915 and based in Geneva to promote disarmament and the struggle against exploitation, discrimination and social inequalities.

After leaving Dartmouth College in 1985 she lived in Boulder, Colorado, with her husband Kenneth until his death in 1993.

In 1990 Boulding was nominated for the Nobel Peace Prize for her commitment and work on non-violence and conflict resolution. She received many



© E. B.

honors and awards including the Ikeda Center for Peace Education and Dialogue's first Global Citizen Award in 1995 and the Rocky Mountain Peace Center's first Peace Maker of the Year award in 1996.

Elise Boulding strived to include peace education in the curricula on all fronts – at the local, national and international levels. In this endeavor she served on the board of the United Nations University (UNU) and was a member of the International Jury for UNESCO's Prize for Peace Education.

In addition to teaching, Elise Boulding was the author of a number of books and numerous articles and essays in which she shared her views and insight and provided new paths for ensuring peace.

Amongst her publications one can note the ground breaking *The Underside of History: A view of Women through Time* (New York, Halsted, 1976). This publication sought to correct a glaring and enormous injustice, i.e. the omission of the role of women throughout History from paleolithic times to the present. She described how women were put in the back seat for centuries and relegated to domesticity. She went so far as to describe women as inmates imprisoned in the household and stripped of their identity, autonomy and privacy. Boulding considered **the foundation for peace to be empowering women to deconstruct a history of patriarchy** and devaluation and to reconstruct true equality, and the appreciation of certain differences between the sexes. This book triggered many others, around the world, shedding new light on women's new roles and their capacity for peace building. Two

decades later this book was revised and a second edition was published. Yet Elise felt that history books continued largely to ignore the significant contributions of women and much was left to be done to rectify this lingering omission.

In her publication *One Small Plot of Heaven: Reflections on Family Life by a Quaker Sociologist* (Philadelphia, Pendle Hill Press, 1989) she underlines the importance of harmonious family life, the ever necessary supporting role of each spouse and the art of child rearing to instill confidence, mutual respect, decision making and the peaceful resolution of conflict.

Three years later Elise Boulding wrote: “We’re never going to have respectful and reverential relationships with the planet, and sensible policies about what we put in the air, the soil, the water, if very young children don’t begin learning about these things literally in their houses, backyards, streets and schools. We need to have human beings who are oriented that way from their earliest memories.”

Her publication *Cultures of Peace: The Hidden Side of History* (New York Syracuse University Press, 2000) heralded in the new focus of the United Nations and many world leaders on the vital role of women and the need to lay down pragmatic conditions for peace.

Her last publication entitled *Full Flowers: Making Peace Cultures Happen* (Dialogue Path Press, 2010) compiling some fifteen intimate conversations between her and a Japanese Buddhist, Daisaku Ikeda, enables readers to understand peace and peace making not as abstract concepts but as attitudes and practices that are embodied in all aspects of human life and throughout

life – from early childhood to late adulthood. In reviewing this book Professor Herbert Kelman, Harvard University, commented that: “*Coming from different traditions, they share a profound commitment to peace and human welfare, to diversity and world citizenship, to open listening and dialogue and to envisaging and building a better future.*”

Throughout her life, in addition to raising her children and attending to sixteen grandchildren, Elise Boulding played the role of a true pioneer in developing new ways to conduct peace research, to integrate peace education into the curricula and to find new paths to ensure successful peace making. Her studies and research also shed new light on feminism and the sociology of the family.

She strived to mobilize greater consideration of and respect for the cultures of the world, particularly in Third World countries and in primitive societies. She had enormous far sight and understood and promoted **the importance of environmentalism and its vital link to a peaceful planet.**

In brief, Elise Boulding was a bold visionary thinker, a humanist, an engaged activist and a founding architect for building and ensuring a culture of peace from local to global levels.

Following her death in 2010 her eldest son, the environmentalist J. Russell Boulding, donated her papers and publications to the University of Colorado Archives.

Elizabeth Khawajkie



Santé et société

Dans les coulisses de la Caisse des pensions

Comme vous le savez, l'AAFU a à cœur de faciliter une communication efficace et éclairée avec ses membres. C'est pourquoi nous avons jugé approprié de réagir à l'inquiétude de retraités qui nous ont interpellés à propos d'une rumeur qui a circulé sur une soit disant externalisation de notre Fonds de pension à Wall Street. Rassurez-vous : la protection des intérêts légitimes de nos membres retraités est notre priorité première.

Notre Fonds de pension représente une valeur marché de 83 milliards de dollars US investis dans 102 pays qui produisent un retour sur investissements de 4,5 % (net d'inflation sur les 50 dernières années) et dont 82 % sont totalement gérés à l'interne. C'est le pilier de notre avenir à tous ! Nous avons donc un intérêt direct dans la bonne santé et la viabilité à long terme de notre Fonds de pension. **La situation financière de notre Caisse des pensions est saine et n'a jamais été aussi solide !**

Les investissements des avoirs de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) sont gérés à l'interne sous la responsabilité du Secrétaire général de l'ONU. Son représentant, Pedro Guazo (RSG), travaille en étroite collaboration avec le Comité des investissements, le Comité des actuaires, le Comité mixte et divers groupes de travail *ad hoc*, et rend compte régulièrement de la politique suivie.

Le RSG a récemment abordé la question de la gestion des placements à revenu fixe de la Caisse qui sous-performent de façon persistante par rapport à l'indice de référence et qui, si la situation se prolongeait, affaiblirait notre Fonds de pension. L'équipe des titres à revenu fixe qui n'a pas encore développé toute la capacité interne indispensable a, en conséquence, proposé d'investir temporairement 18 % du portefeuille de la Caisse des pensions par l'intermédiaire de gestionnaires externes sous la direction et la supervision de l'équipe interne. La décision pourrait être mise en œuvre en juin 2022.

Suite à certaines rumeurs à ce sujet, le RSG a déclaré, de manière catégorique, qu'**il n'était pas prévu d'externaliser les investissements du Fonds de pension**. Il ne faut pas confondre « externaliser » et « gestionnaires externes » ! L'équipe des titres à revenu fixe utilise, temporairement, le gestionnaire externe pour gérer plus efficacement son portefeuille, sur la base de l'énoncé de politique de placements tel qu'approuvé par l'Assemblée générale de 2019. Cet arrangement restera en place jusqu'à l'intégration complète d'une équipe de spécialistes des titres à revenu fixe et de son nouveau Directeur, et quand les paramètres de performance du portefeuille géré seront atteints.

J'insiste : les fonds resteront dans les comptes de la Caisse des pensions et seront investis de manière passive, c'est-à-dire en suivant les instructions et les références définies par la Caisse. Le coût du portefeuille à investir sera marginal puisque la redevance annuelle représentera 0,01 % des ressources gérées, soit environ 3 millions de dollars US par an pour un retour récupéré plusieurs fois. L'impact financier sera donc bénéfique pour le Fonds de pension !

Certains de nos membres se préoccupent également de **nos actions en faveur de la planète**. Les investisseurs de notre Fonds de pension, aidés d'experts de l'environnement, ont, très tôt, pris en compte cette question. Ainsi, se sont-ils dessais de la plupart des avoirs liés aux combustibles fossiles sur les marchés publics (40% des émissions de carbone du portefeuille). Restent les 60 % investis sur les marchés privés où cela prendra plus de temps pour atteindre la carboneutralité car ce ne sont pas des marchés liquides.

La superposition des nouveaux facteurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) s'applique à tous les placements de la Caisse des pensions, que la gestion se fasse à l'interne ou par des gestionnaires externes. Tous les placements suivent la même approche à l'égard des nouveaux facteurs ESG : telle est la nouvelle politique établie pour l'ensemble du Bureau de gestion des placements. Qu'elle soit à l'interne ou à l'externe, la gestion des investissements suit les mêmes critères, la même politique de flexibilité en matière de rentabilité, de compatibilité, de liquidité et d'ESG. La transition ESG prendra du temps car elle dépend des actions des entreprises et des gouvernements : il s'agit d'un effort massif mondial.

Josiane Taillefer

Assemblée générale ordinaire des participants de la CAM

Dans le précédent numéro de LIEN/LINK, l'Assemblée générale ordinaire des participants de la CAM était annoncée au 29 mars. Le Conseil de gestion de la CAM l'a repoussée aux 20 et 21 juin 2022 de 14h à 16h.

Prenez-en bien note pour y participer !

Christine Bruyère & Georges Kutukdjian

Carnet

Nouveaux membres / *New members*

Changement d'adresse / *New address*

In Memoriam

Depuis la parution de la liste publiée dans le N° 140 de *LIEN*, la Rédaction a été informée du décès, à la date indiquée, des anciens collègues de l'UNESCO dont les noms suivent :

Since the last list published in No. 140 of *LINK*, we have been informed of the death, on the dates indicated, of the following former staff members of UNESCO

15/06/20 : Colette ESPINASSE
13/07/21 : Pascal HAUDRESSY
24/08/21 : Diana WADE
08/12/21 : Phyllis KOTITE
01/04/22 : Jacques RICHARDSON

Pascal Haudressy

1968 - 2021



© P.H.

10 novembre 2021 sur Facebook : « Bon anniversaire cher Pascal ! » Pas de « like ». 30 janvier 2022 (j'attendais ses vœux, lui étant de nous deux le cadet) : « Bonne année, cher Pascal, pour toi et les tiens » ! Pas de réponse. 15 février 2022 : toujours pas de réponse à mes messages, téléphoniques ou sur les réseaux sociaux. Wikipedia m'en donne la raison : « *Pascal Haudressy, artiste français, d'origine tatare (Samarkand, Ouzbékistan), né le 10 novembre 1968, mort le 13 juillet 2021.* » Un choc ! Pascal, mon ancien collègue, n'avait que 52 ans. Je consulte plusieurs sites : pas de doute, Pascal est « mort prématurément ». Depuis son départ de l'UNESCO en 2005, on se parlait régulièrement. Il a passé les dernières années de sa vie professionnelle dans l'Organisation dans mon Unité, au Secteur de la culture, en charge de l'information du public. Le Sous-Directeur général me l'avait imposé. Il « portait beau », était charmant, bienveillant avec le reste de l'équipe. Il dégageait une profondeur mélancolique, que la plupart ne percevait pas. Il débordait d'idées, plus originales les unes que les autres. J'en refoulais beaucoup car irréalistes. De toute évidence, je manquais d'imagination. Durant l'exposition « Patrimoine commun, identités plurielles. Notre diversité créatrice », tous Secteurs de programme et Délégations confondus, dont j'avais été chargée en tant que commissaire adjointe pendant la Conférence générale en 2001, il était apparu telle-

ment à l'aise, jonglant verbalement avec les visiteurs en anglais, français et russe, que chacun pensait qu'il en était le responsable. Il jouait de cette illusion, comme il en jouera dans ses œuvres, en floutant les frontières entre le classique et le contemporain. Déjà, lorsqu'il avait été engagé, par Daniel Janicot, sur le programme culturel « Les drapeaux de la tolérance », ses anciennes collègues me rapportent qu'il était plein de fantaisie, prenant des notes sur des post-its dont il parsemait les baies vitrées de son bureau du 6^e étage. En fait, Pascal Haudressy s'est réellement épanoui quand il a quitté le carcan unesquien, trop formel pour laisser libre cours à sa créativité. Alors, il a pu réaliser, avec « l'élégance d'une apparente facilité », ses rêves de réconcilier peinture, sculpture et vidéo,... le matériel et l'immatériel, l'éphémère et l'intemporel, et créer « un équilibre rare et périlleux entre figuration et abstraction ». Pour cela, il disséquait les ordinateurs : « *J'aime bien cette matière proche du chaos : j'utilise le stress de la machine pour dessiner.* » Le chaos étant difficile à gérer dans la vraie vie, j'ai accompagné son départ du cocon protecteur de l'UNESCO avec moult recommandations pragmatiques. Des années après, à plus de 50 ans, il était toujours demandeur de mes « conseils de vie ». Sur son art je n'avais rien d'autre à lui recommander que de veiller à en protéger la propriété intellectuelle. J'admira ses créations et enviais son talent. Je suivais régulièrement son parcours au sein du monde de l'art, lisant les articles le concernant, écoutant ses interviews sur Youtube, visitant les galeries et musées où il exposait : le grand palais à Paris avec l'exposition « Artistes et robots » où planait un cerveau frémissant (« Brain »), à la fois figuratif et abstrait ; l'église saint Eustache, qui conserva pendant trois ans, dans l'une de ses chapelles, un cœur palpitant (« Heart ») ; à Aubusson, où sa tapisserie de 3,20 m sur 4,70 m intégrait, « dans une posture poétique, hors du temps », la tradition séculaire du tissage et l'innovation de la sculpture et de la projection numérique ; le centre Pompidou avec l'exposition « Neurone », interrompue par la pandémie de Covid-19.

« *Je suis fasciné par notre époque, où les entités biologiques coexistent avec les formes de vie digitale. C'est pourquoi je cherche à créer de nouvelles matières, postures picturales et sculpturales en lien avec notre temps et les profondes mutations de notre monde. Lorsque j'utilise des nouvelles technologies, c'est pour les pousser à leur point de rupture, de faille, les dépecer, les remodeler mais pour, finalement, pouvoir les travailler selon une*

approche classique ». Assurément, le passage de Pascal Haudressy à l'UNESCO a donné corps à son art, tendu vers la réconciliation des opposés : passé et futur, nature et culture, science et mythe, Orient et Occident, ... chaos et équilibre. « *Face au flux et reflux des images, au-delà des calculs mathématiques complexes qui les produisent, c'est tout un univers spirituel qu'il a développé, une géométrie animée, fascinante et méditative ... Pascal Haudressy : une intuition artistique de la transcendance* » (Françoise Paviot, artiste et galériste).

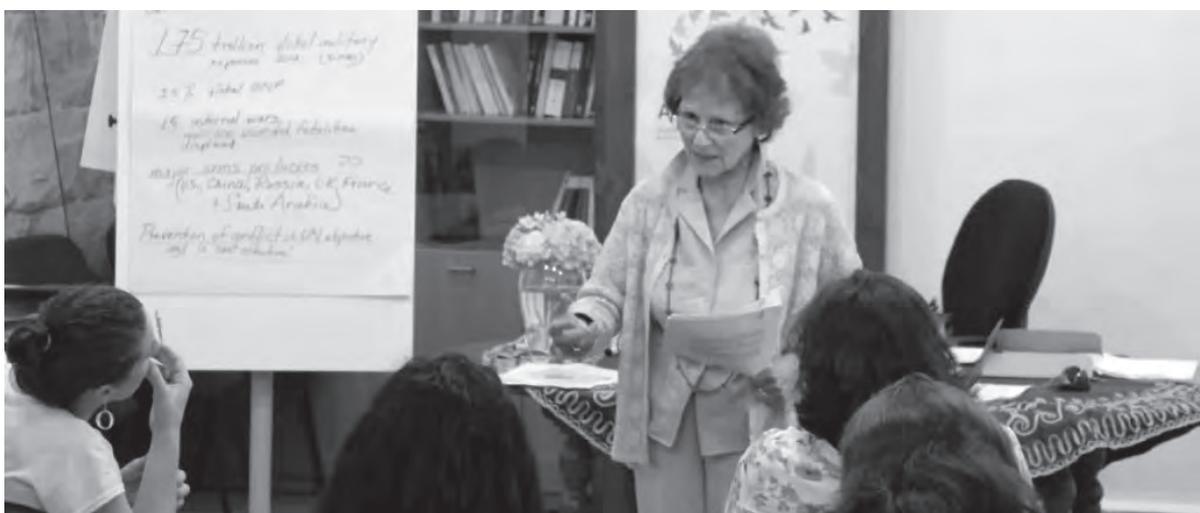
Mes condoléances à sa famille et, notamment, à son petit garçon Thadée.

Monique Couratier
ancienne Chef de l'Unité des publications,
de la documentation et de l'information,
Secteur de la culture

Voir aussi l'article d'Anne-Cécile Worms, in *Lien/Link* N° 133, p. 18, Paris, AAFU, 2019.

Phyllis Kotite

1929 - 2021



© P. K.

Phyllis Kotite, qui vient de décéder à Paris, a été la première Libanaise qualifiée à rejoindre les Nations Unies en 1956, au Cabinet du deuxième Secrétaire général, Dag Hammarskjöld. Durant plus de 60 ans, elle consacra sa vie aux multiples agences de cette Organisation : Unescwa, Unrwa, Uneca, Unicef, UNDP et, bien sûr, l'UNESCO (où elle fut consultante auprès du Directeur général Federico Mayor de 1989 à 1993). Elle se spécialisa dans le domaine de la prévention des conflits, la culture de la paix, la jeunesse, les droits des femmes, l'éducation, tant dans la région arabe qu'au Liban.

Elle a, à son actif, de multiples publications et travaux, notamment *Éducation pour la prévention des conflits et édification de la paix : les défis globaux du 21^e siècle*. Le *New York Times* relève, dans son édition du 9 janvier 2022, que « son travail est fréquemment utilisé dans les manuels scolaires et les conférences dans ce domaine ». Elle milita également au Liban, au sein de Aunhor (Academic University for Non-Violence and Human Rights), première université du genre, auprès de l'activiste et fondatrice Ogarit Younan.

L'ayant bien connue depuis plus de trois décennies, par l'intermédiaire de Souad Peigné-Tabbara, figure majeure, brillante et bienveillante, doyenne des Libanais à l'UNESCO, je peux témoigner à profusion de leur extraordinaire engagement continu, qui s'est maintenu durant toutes ces années de crise, au-delà de leurs fonctions, grâce à leur autorité morale et à leurs multiples contacts.

Débordant d'énergie, de vitalité, de générosité et d'enthousiasme, Phyllis Kotite fut un exemple de la femme libanaise érudite, cultivée et active, pionnière aux Nations Unies.

Elle s'est éteinte sereinement après une vie dédiée aux plus faibles, aux plus démunis et au service de la paix.

Bahjat Rizk
Attaché culturel, Délégation permanente
du Liban auprès de l'UNESCO
(source: *L'Orient-Le Jour*, reproduction
autorisée)

L'AAFU et les Associations sœurs

AFUS & Sister Associations

Prenez note de la date !

Assemblée générale de l'AAFU

Trentième session ordinaire

Mardi 17 mai 2022 (14h30 – 17h30)

en mode hybride (présentiel et distanciel)

Thème central :

la Caisse d'Assurance Maladie (CAM)

Élection des membres du Comité exécutif :
L'Assemblée devra élire quatre membres avec un mandat de trois ans et un membre avec un mandat de deux ans.

Vin d'honneur : À l'issue de l'Assemblée générale, un verre de l'amitié vous sera offert, si les conditions sanitaires le permettent.

Mark your calendar!

AFUS General Assembly

Thirtieth Regular Session

Tuesday 17 May 2022 (2:30 pm – 5:30 pm)

(Face-to-face and/or Remote Meeting)

Special Topic:

The Medical Benefit Fund (MBF)

Election of members of the Executive Committee:
The Assembly has to elect four members for a period of three years and one member for a period of two years.

Reception: At the end of the General Assembly, if the Session is held at UNESCO Headquarters, a drink will be offered, sanitary conditions permitting.

Nouvelles de la FAAFI

LA FAAFI adopte un nouveau Règlement intérieur

Depuis trois ans, la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI/FAFICS) examinait différentes propositions de modifications de son Règlement intérieur, considéré imprécis et opaque. Il est vrai que l'élection annuelle par le Conseil (organe souverain) des membres du Bureau (Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier) était définie de manière claire avec des délais et une procédure prescrits. De même, Présidents et Vice-Présidents des deux Comités permanents (organes subsidiaires du Conseil) – pour les Pensions et pour l'Assurance-maladie après la cession de service – étaient désignés par les Comités considérés, puis soumis à l'approbation du Conseil pour un mandat biennal. En revanche, la désignation des autres représentants de la FAAFI à divers organes du système commun (par exemple le

Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPB) et d'autres organes subsidiaires) était laissée à l'appréciation du/de la Président(e).

Cette procédure se fondait sur la nécessité de permettre au Président de choisir l'équipe qui devra étudier de nombreux documents techniques pour forger les positions de la FAAFI sur des questions complexes et les défendre, par exemple, devant la cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ou le UNJSPB. Cependant, plusieurs Associations considéraient, qu'après consultation du Bureau par le Président, il revenait au Conseil de les élire. Si la procédure établie fonctionnait plutôt bien, sans doute ne convenait-elle plus, du fait de l'augmentation progressive du nombre d'Associations membres à 63 ; du souhait légitime d'une relève

parmi les représentants de la FAAFI ; de la volonté démocratique d'agir en toute transparence. De plus, au lieu d'engager des frais de voyage et d'aggraver l'empreinte carbone, la Covid-19 a révélé la nécessité d'utiliser les technologies modernes pour tenir des réunions à distance.

Pour toutes ces raisons, le Conseil décidait, en juillet 2021, de créer un Groupe de travail chargé de formuler un Règlement intérieur. Les amendements

proposés par le Groupe de travail ont été adoptés par un Conseil extraordinaire, réuni à distance le 4 février 2022. Le nouveau Règlement intérieur qui est entré en vigueur dès le 5 février 2022, précise les procédures pour les élections, nominations ou désignations, et permet à la FAAFI de prendre des décisions à distance, en personne ou en mode hybride.

Georges Kutukdjian

Club Mémoire et avenir

UNESCO 2.0 : la coopération internationale à l'épreuve du tout-numérique

Comment l'UNESCO a-t-elle relevé le défi du tout-numérique imposé par la crise sanitaire, et assumé la transformation, sans doute irréversible, de ses procédures et de ses modes de fonctionnement ? Comment cela a-t-il été

vécu, par les collègues responsables du soutien informatique, les diplomates dans leurs délégations ou les responsables du programme au Secrétariat ? Neda Ferrier vous livre les réponses des collègues interviewés.

Pour **Vincent Rudent**, Chef de l'Unité du téléphone et du son, il a fallu que son Unité, du jour au lendemain, propose des solutions de communication en ligne aisées à utiliser par tous. Or, personne n'était prêt, que ce soit le Secrétariat ou les plateformes. Les techniciens développèrent, néanmoins, rapidement, de nouvelles compétences, comme de transformer les salles de conférence pour des réunions en ligne et hybrides. Il s'est agi, pour eux, d'établir l'interconnexion avec la plateforme en ligne et l'interaction entre la salle et la plateforme, avec interprétation au Siège diffusée partout dans le monde. Bien sûr, le risque de défaillance technique en est accru, puisque la réunion dépend du bon fonctionnement de la plateforme et des dispositifs des participants en ligne (connexion Internet, webcam, micro). Entre 2019 et 2021, le nombre de réunions/événements a augmenté de 50 %, avec une fin d'année importante du fait de la Conférence générale.

Grâce aux formations proposées, le Secrétariat s'est adapté à ce nouveau mode de fonctionnement, les liens avec les Bureaux hors Siège, notamment, en ont été renforcés. Cette transition vers une utilisation accrue des nouvelles technologies a été **un succès**. L'enjeu pour l'avenir sera de stabiliser cette façon de travailler, de développer l'offre de réunions en ligne ou hybrides, tout en restant attentifs aux nouveaux outils comme l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, les hologrammes, etc.

Pour les diplomates, représentés par la Déléguée adjointe de Sainte-Lucie, **Vera Lacoeuilhe**, le passage aux réunions virtuelles a présenté des difficultés : règlement inadapté, concernant des procédures « sensibles » comme les votes au scrutin secret, réticences (manque de confidentialité, problèmes techniques, ...), isolement du corps diplomatique (difficulté de négocier en ligne les points sensibles, et donc de parvenir à un consensus). L'élément relationnel est apparu essentiel au métier de diplomate (les contacts humains permettent de dépasser les heurts, favorisent – souvent dans les couloirs – la négociation, permettant ainsi le consensus). La révolution digitale (intelligence artificielle pour l'analyse des problèmes et l'aide à la décision, réseaux collaboratifs, réalité augmentée, avec avatar ou hologramme, etc.) étant inexorable, il faut néanmoins s'y préparer, notamment via la formation dans les écoles et les universités. L'essentiel reste, cependant, de **trouver un équilibre entre le distanciel et le présentiel** (réunions hybrides), entre le télétravail et la présence au Bureau, l'échange en face à face étant indispensable pour le moral et le bien-être des fonctionnaires comme des diplomates. Dans ce rapport entre le virtuel et le réel, l'humain ainsi que l'éthique dans le travail ne doivent pas être perdus de vue.

Interrogé sur le déclin du multéralisme, **John Crowley**, ancien responsable du Programme intergouvernemental de gestion des transformations sociales (MOST) et Président du Groupe PHGD (« Produire mieux, consommer moins »), a répondu à la question de savoir si la crise sanitaire a marqué un seuil, un point pivot entre le 20^e et le 21^e siècles : « *Ce n'est qu'au début du crépuscule que la chouette de Minerve prend son envol* » (Hegel), autrement dit, ce n'est pas au beau milieu des événements qu'on en perçoit le sens. Mais on peut en deviner quelques traits : cette pandémie apparaîtra sûrement comme un élément clé et surtout comme **une succession de ruptures**.

La plus importante s'est produite dans l'organisation du travail. Elle était en germe depuis 20 ou 30 ans, dans les enjeux technologiques, d'organisation structurelle du capitalisme, dans la transformation générationnelle du rapport au travail. Pour les aînés, la carrière était définie par la division technique du travail à partir de tâches, de hiérarchies et d'une structuration orientée vers une fin correspondant à l'objectif collectif d'une institution. Parmi les autres ruptures, on citera : en politique, l'émergence du populisme, la pandémie ayant mis en scène la querelle entre la rationalité et l'irrationalité comme facteur déterminant (cette querelle n'est pas nouvelle mais elle a été accélérée). Pour le Système multilatéral, la tentative de réforme inachevée du Millénaire. Impossible, en effet, de faire aboutir cette réforme des valeurs fondatrices à cette époque marquée notamment par la volonté de trouver un nouvel équilibre entre les droits humains et la souveraineté. Il s'agissait d'une volonté de renouvellement idéologique, visant à concilier le Système multilatéral avec un capitalisme éclairé pour créer la prospérité à travers la mondialisation et la technologie. Cela s'est brisé, symboliquement, le 11 septembre 2001, mais de façon plus structurelle à la suite, notamment, d'une transformation de la manière de fonctionner de la diplomatie internationale, qui ne devait plus être l'affaire des seuls États mais s'ouvrir à la société civile internationale.

Cette rupture est aussi une continuité, dans la volonté réformatrice face à la réalité des circonstances, des événements et des structures, une rupture dans l'ambition de remettre les Nations Unies dans leur siècle. De ce point de vue, la pandémie est assez secondaire, car elle ne touche à aucun des points que je viens de mentionner : ni à l'esprit général d'organisation du Système, ni à ses principes fondateurs, ou à son périmètre pour ce qui est du rôle de la société civile ou de la relation entre le Système multilatéral et l'économie internationale avec le secteur privé. Certes, il y a eu des transformations dans les méthodes de travail et la pandémie a révélé un certain nombre de choses qui étaient pré-existantes.

Avec le confinement, au Secrétariat, les technologies numériques ont fourni des leviers pratiques pour exécuter les programmes autrement. Elles ont permis de **nouvelles formes d'inclusivité**, comme de faire participer des intellectuels de pays en développement. Cela a plutôt bien marché. Le potentiel d'une inclusivité accrue par plus d'inventivité, d'imagination et de modernité en collant à son siècle dans l'organisation des programmes a donc été avéré et devrait se poursuivre. Les possibilités du travail virtuel offrent la possibilité d'élargir le cercle et le spectre des discussions. L'utilisation du virtuel peut encore être élargie, notamment au niveau de l'interactivité des supports comme le site Internet, la gestion des réseaux sociaux avec les communautés (société civile), qui s'intéressent au travail de l'Organisation, les outils collaboratifs, afin de favoriser la fluidité à l'intérieur de l'Organisation, dans les relations intergouvernementales, avec des parties prenantes, comme le réseau des Chaires UNESCO, les Centres de catégorie 2...

Au niveau intergouvernemental, l'échec de la transformation du Système multilatéral autour de l'année 2000 a eu, pour ressort et conséquence, à la fois la réaffirmation du rôle prédominant des grands États dans la gestion des relations internationales et une certaine marginalisation des petits États. Ce n'est pas un hasard si les méthodes de travail virtuelles, en favorisant le rôle des capitales par rapport à celui des ambassadeurs dans la salle, privilégie les États qui ont la structuration diplomatique la plus formelle. Ainsi, la pandémie a été plus un révélateur qu'un facteur de changement.

Les praticiens de la coopération internationale devront donc continuer à faire preuve de créativité dans l'identification et l'usage des outils numériques, peut-être, demain, de la réalité augmentée. À cet effet, on doit maintenir des formats hybrides permettant de s'engager les uns avec les autres en ligne et en personne. L'un des enseignements les plus forts de cette période c'est une prise de conscience du **caractère indispensable de la présence pour accomplir des choses nouvelles**. Ce qu'il faudrait chercher, c'est un équilibre qui n'oblige pas à se déplacer quand on peut faire autrement, notamment par du travail collaboratif asynchrone (il permet de se connecter selon sa disponibilité mais dans un temps collectif maîtrisé, avec des délais, par exemple), qui est une manière efficace de gérer la diversité des situations.

(Synthèse effectuée par Monique Couratier à partir du compte rendu de Neda Ferrier, à consulter *in extenso* sur le site Web de l'AAFU)

Un(e) auteur(e), un livre, une heure

Faut-il avoir peur des *Fake News* ? Un entretien avec Divina Frau-Meigs

Professeure à l'Université Sorbonne Nouvelle, Divina Frau-Meigs est diplômée de l'Université de la Sorbonne (Paris), de Stanford (Palo Alto) et de l'Annenberg School for Communications (Philadelphie). Sociologue des médias, elle a créé la Chaire UNESCO « Savoir devenir à l'ère du développement numérique durable : articuler usages et apprentissages pour maîtriser les cultures de l'information ». Elle préside l'association « Savoir devenir » adossée à cette même chaire, pour faire passer les fruits de la recherche dans la société civile et mener des actions en faveur de la transition numérique tout au long de la vie.

L'AAFU l'a invitée le 15 janvier 2022, à l'occasion de sa dernière publication *Qui a peur des "Fake News" ?* Elle a dressé un portrait international de la guerre contre les « Fake News » conduite tant par la société civile que par les États, en précisant d'abord ce qu'on entend par « Fake News ».

C'est Donald Trump qui a popularisé ce terme en affirmant que tous les médias répandaient des « Fake News ». Elle préfère le terme de « désinformation » ou de « malinformation », ce dernier faisant écho à une intention humaine malveillante, ou à celui de « malware » qui renvoie à une manipulation par la technologie. Ce phénomène est nouveau et transfrontières, amplifié par les réseaux sociaux : « *Avant, nous étions réceptifs aux rumeurs propagées par un acteur principal. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux nous ne sommes plus en position de réception uniquement mais aussi d'émetteur, ce qui change tout.* » Chacun d'entre nous peut ainsi devenir émetteur ou amplificateur de rumeurs ou de nouvelles peu vérifiées, mais aussi victime de menaces dues aux cyberattaques.

L'éducation aux médias est donc un défi majeur. Avec le déferlement des « Fake News », cette formation est devenue une éducation aux contenus numériques. À ce propos, la Commission européenne a mis en place un observatoire des médias numériques, véritable observatoire de la désinformation, susceptible d'accompagner cette initiation conduite par les États et le secteur non formel. On rappellera que le secteur associatif et, plus largement, les organisations non gouvernementales (ONG), jouent un rôle décisif dans la promotion de nouvelles pédagogies et de savoir-faire.

Interrogée sur l'action internationale de la lutte contre la « malinformation », l'auteure a signalé la publication, par l'UNESCO, d'un « manuel de diagnostic »



pour les États qui souhaitent développer l'éducation à la désinformation, tout en précisant que la plupart se sentait concernée, ... « même la Chine et la Russie ». Allant plus loin dans cette géopolitique, l'auteure a été interrogée sur les pays les plus en pointe dans ce domaine : ce sont les pays du Nord de l'Europe, l'éducation aux médias rejoignant très souvent l'éducation à la citoyenneté. Par exemple, la Finlande, qui « diffuse un guide de réponses rapides en cas de désinformation qui ressemble, par bien des côtés, à celui envoyé aux citoyens pendant la Seconde Guerre mondiale. Oui, la propagande, la désinformation existent en temps de paix ! » L'auteure rappela également qu'en 2020, l'OTAN a publié une Déclaration sur l'éducation aux médias, comme devant être une priorité et que cette éducation fait partie de son référentiel en diplomatie

publique. Elle signala, enfin, que la Chaire UNESCO à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris III et l'association « Savoir devenir » sont des outils au service de l'éducation aux médias : « *Cela facilite les recherches internationales sur l'éducation aux médias, la « littérature numérique », les contenus en ligne et usages des jeunes, les droits humains et la liberté d'expression notamment, de même que les échanges entre chercheurs.* » Parmi les nombreux outils, on citera un MOOC (Cours massivement ouverts en ligne) qui a réuni 1 700 participants

et produit une base de 140 exemples de « Fake News » analysées. Bref, une mine pour tous ceux qui souhaitent relever ce nouveau défi de notre temps.

Patrick Gallaud

Pour en savoir plus :

Retrouvez l'enregistrement intégral de l'entretien sur le site AAFU : www.afus-unesco.org/
Chaire UNESCO : www.savoirdevenir.net/chaireunesco
Association « Savoir devenir » : www.savoirdevenir.net

Courrier des lecteurs

Courrier des lecteurs

À propos du Lien/Link N° 140

J'ai pris connaissance, avec un vif intérêt teinté d'une certaine nostalgie, du dossier consacré au 75^e anniversaire de l'UNESCO. L'Appel de la Directrice générale, Audrey Azoulay, au soutien des anciens fonctionnaires de l'Organisation dont je fais partie ainsi que le remarquable article de Patrick Gallaud (p. 12-13) qu'il convient de féliciter, m'ont rappelé des souvenirs encore bien vivants en moi. L'article de Stephen Marks (p. 7-8), avec lequel j'ai collaboré de nombreuses années au sein de la Division des droits de l'homme et de la paix, instituée par Amadou Mahtar M'Bow – premier Africain à diriger une agence spécialisée des Nations Unies – a également attiré mon attention.

Jacques Boisson
(Monaco)

L'âge invisible

Dans le dernier Lien, le Président souligne avec force l'invisibilité actuelle des personnes âgées. Je suis une personne très âgée. J'ai parcouru la vie avec des difficultés, des déboires, mais aussi des joies et des bonheurs. Heureuse d'être dans un pays avec le système de santé qui reste accessible. Je suis retournée à l'UNESCO récemment. J'ai revécu l'émotion que me donne chaque visite dans cette œuvre d'art qu'est la « MAISON UNESCO ». Me salue au loin « L'Homme qui marche ». Finalement, je décide vouloir que, dorénavant, les personnes âgées soient visibles, non seulement par leur nombre, mais aussi par la nécessité d'être reconnues à part entière, visibles... Et oui, le temps passe. Vive l'UNESCO.

Krystyna Chlebowska
(France, Pologne)

En référence à l'excellent article de Stany Kol en hommage à Ahmed Sayyad (p. 29-30), je souhaiterais ajouter que son dernier livre, L'UNESCO expliquée à un jeune diplomate, a été édité en anglais/français sous l'égide de l'Association des amis de Master Chin Kung à l'UNESCO pour l'harmonie et le développement (PAHD)/ Organisation mondiale des Bouddhistes (WFB), et est disponible à tous ceux et celles qui souhaitent le lire.

En dehors de sa carrière et de son combat sans relâche pour promouvoir la noble mission de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence, la tolérance d'Ahmed Sayyad envers tous les individus, quelles que soient leur race, leur religion, leurs opinions politiques, leur condition socio-économique, a pris un écho tout particulier en acceptant d'être Président de l'Association PAHD/WFB. L'Association n'a eu de cesse de tirer des expériences des enseignements de Master Chin Kung et d'Ahmed Sayyad, à savoir, entre autres, que l'ONU, et, plus particulièrement, l'UNESCO, doivent être un exemple pour unir toutes les religions et croyances au travers d'un dialogue interreligieux, résoudre les problèmes éthiques et moraux, et parvenir à la paix, à la stabilité et à l'harmonie de par le monde, évitant ainsi de déclencher des guerres. À travers ce livre, Ahmed Sayyad nous démontre encore son dernier « combat » pour mettre en valeur le rôle de l'UNESCO.

Catherine Tioun
(France)

Marcel Proust : un astre au firmament de la littérature mondiale

Josette Erfan, la Présidente de la Commission des activités et voyages culturels, a organisé une visite très instructive d'une exposition sur la vie de Marcel Proust. Entre 2021 et 2022, ce sont les 150 ans de la naissance de Marcel Proust que le monde célèbre et les 100 ans de sa mort qu'il commémore. Le Musée Carnavalet, restauré depuis peu, lui consacre une dizaine de salles sous le titre *Marcel Proust. Un roman parisien*. Parisien, certes Proust le fut, à l'exception de quelques séjours à Illiers-Combray, chez sa tante durant son enfance et, plus tard, au Grand Hôtel de Cabourg ou à Venise. À Paris, il vécut dans un quadrilatère (voir photo 1) entre les 16^e (où il naquit et mourut), 8^e et 17^e arrondissements (la plaine Monceau). Il serait erroné de croire que Proust est hexagonal. Bien au contraire. Sa pensée parcourt Londres, Rome, Venise, Saint-Petersbourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Amérique... Il dévore toutes les littératures et ses écrits attestent de cette ouverture sur le monde, notamment grâce à sa connaissance de l'anglais.

Son père, Adrien, est issu d'une famille bourgeoise aisée et sa mère, Jeanne Proust, née Weil, possède une immense fortune, grâce à son père agent de change. Des deux côtés, les familles sont de tendance républicaine (à présent nous dirions « de gauche »). La grand-mère maternelle, Adèle, a une solide éducation et fréquente les salons parisiens, dont celui de la Princesse Mathilde. C'est elle qui donnera au petit Marcel le goût de la littérature, en particulier de Saint-Simon, de Racine et de Mme de Sévigné. Mais c'est à sa mère, femme très cultivée, que Marcel voue une adoration sans borne. Presque tous les soirs, avant d'aller à l'opéra, au théâtre, ou à un dîner en ville, Jeanne doit passer dans la chambre de son fils pour l'embrasser afin qu'il passe une nuit paisible. L'incipit de *La recherche du temps perdu* (ci-après *La Recherche*) est la célèbre phrase : « Longtemps je me suis couché de bonne heure [...] » qu'il poursuit en décrivant cette cérémonie du coucher¹.

De constitution chétive, Marcel fait l'objet de toutes les attentions de sa mère. Le corps et la santé demeureront des enjeux psychiques et imaginaires tout au long de sa vie : son père, médecin hygiéniste, voudra que les fenêtres soient ouvertes pour aérer, alors que Marcel redoutera toute sa vie les fenêtres ouvertes en raison de ses toux irrépessibles, surtout dans les dernières années de sa vie (photo 2, la reconstitution de sa chambre à

coucher). Sa mère lui sera inexorablement attachée en raison de sa santé fragile, de sa susceptibilité à fleur de peau et de sa sensibilité esthétique. Dans ses ouvrages, il décrira les corps paradoxalement à la fois de manière clinique et poétique².

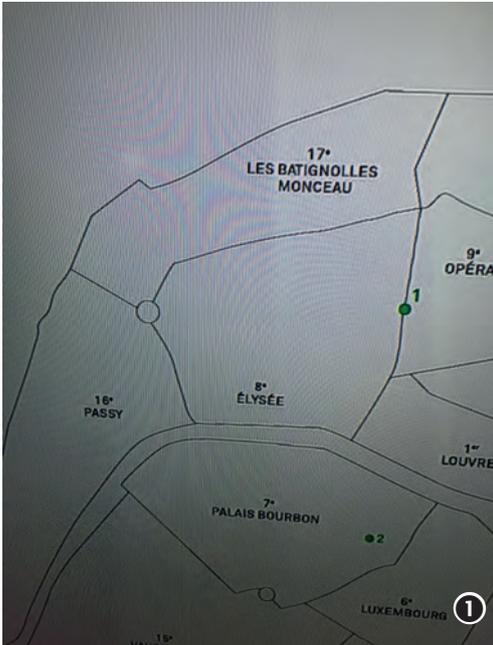
Proust mène la vie de la « jeunesse dorée » de l'époque (photo 3, portrait de Marcel Proust par Jacques-Émile Blanche). En dépit de sa faible constitution, il se réveille à 14h, se prépare longuement, se rend dans différents salons parisiens, dont celui de Madeleine Lemaire, (le salon le plus littéraire), de la Comtesse Greffulhe, née de Caraman-Chimay (l'une des modèles de la Duchesse de Guermantes), de Léontine Arman de Caillavet, née Lippmann, maîtresse en titre d'Anatole France (alors l'écrivain le plus en vogue), de la Princesse Edmond de Polignac, née Singer. Il y rencontre notamment Maupassant et Degas. Il se rend au théâtre pour voir jouer Réjane et Sarah Bernhardt (modèles de La Berma). Il soupe au Ritz avec ses amis, le Comte Robert de Montesquiou-Fezensac, écrivain (l'un des modèles du Baron de Charlus), le musicien Reynaldo Hahn, les frères Goncourt, Paul Bourget. Il se rend dans des maisons closes pour rencontrer écrivains, peintres, musiciens et hommes politiques. Il rentre chez lui vers 5h après avoir dépensé des sommes folles. Il rédige des articles pour *Le Figaro* et autres revues littéraires, mais il dilapidera la fortune de sa mère sans avoir jamais occupé un emploi (mal vu dans le grand monde).

La réputation de dandy et de snob lui collera longtemps à la peau, même s'il commence à écrire à 24 ans³. Cependant, c'est à la mort de sa mère, qui le laisse inconsolable, qu'il mûrit cette fresque monumentale que deviendra *La Recherche*, composée de sept tomes, subdivisés en volumes. C'est alors que la vie mondaine de Proust prend tout son sens : son sens aigu de l'observation, sa perspicacité impitoyable, son raffinement sans compromis, ses jugements esthétiques sans appel, forgent un éblouissant panorama de la société française et des transformations qui annoncent le 20^e siècle, si l'on considère que le 19^e s'achève en 1914-1918. Les réflexions sur l'art et les bouleversements en littérature, peinture et musique, donnent l'occasion à Proust de brosser les personnages de l'écrivain Bergotte (mélange d'Anatole France, de Paul Bourget et de lui-même), du peintre Elstir (mélange de Monet, de Sisley et de Degas), du musicien Vinteuil (mélange de Debussy et de César

1. La meilleure biographie de Proust, à mon opinion, est celle de George D. Painter, en 2 volumes, Londres, Chatto and Windus Ltd, 1965. Traduction française, Paris, Mercure de France, 1966.

2. Plusieurs essais ont été publiés sur l'importance de la santé et de la médecine dans les écrits de Proust.

3. Longtemps après, André Gide regrettera d'avoir refusé de publier à la NRF le manuscrit de *Du côté de chez Swann*.



Franck). Mais c'est alors uniquement évoquer le côté balzacien de Proust, l'analyste et le chirurgien du corps social.

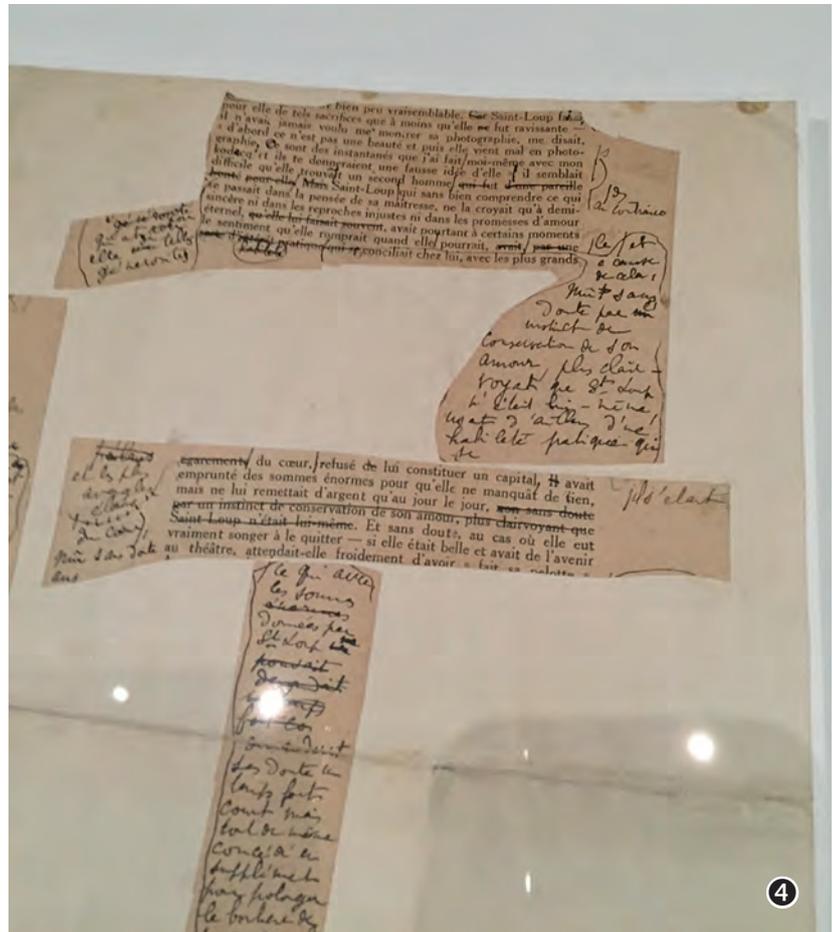
Proust est cela mais il est aussi le premier écrivain moderne qui a transformé la littérature mondiale de Virginia Woolf à Pavese. Pourquoi ? Parce que son œuvre tient exclusivement à la texture de son écriture qui défie le temps ; non à des récits, des histoires ou des analyses qui sont englouties par l'histoire. Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi l'écrivain asthmatique, sans doute le plus obsédé par ses crises d'étouffement, écrit les phrases les plus longues, celles où on cherche sans cesse à reprendre sa respiration ? (photo 4, « les paperolles », très nombreux béquets manuscrits collés lors de la lecture des épreuves de *La Recherche*).



Un seul reproche à cette exposition : elle passe sous silence les convictions dreyfusardes affichées de Proust alors qu'une partie de la société dans laquelle il évoluait était antidreyfusarde, cette question ayant divisé alors la France en créant même des ruptures dans les familles.

Georges Kutukdjian

Photos : © G. K.



Contacts utiles

Useful contacts

AAFU / AFUS

Secrétariat : Aimée Ravonison +33 (0)1 45 68 46 55
Téléphone du lundi au jeudi de 13h30 à 17h
Courriel afus@afus.unesco.org
Site Internet www.afus-unesco.org

Président : Georges Kutukdjian +33 (0)1 45 68 46 55

Trésorerie : Christine Bruyère (mercredi) +33 (0)6 15 02 77 55
Courriel afus.tresorerie@afus.unesco.org

Pensions/Fiscalité

Josiane Taillefer (jeudi) : +33 (0)6 87 22 78 06
Courriel afus@afus.unesco.org

Solidarité : Josiane Taillefer (jeudi) : +33 (0)6 87 22 78 06
Courriel afus@afus.unesco.org

Affaires sociales : Odile Blondy : dillyeivissa@gmail.com

Activités culturelles :

Josette Erfan +33 (0)6 62 65 41 56
Courriel afus.loisirs@afus.unesco.org

Lien/Link +33 (0)1 45 68 46 55
Rédactrice en chef : Monique Couratier
Courriel afus.lien@afus.unesco.org

PENSIONS

UNESCO Pensions et Assurance maladie (HRM/SES/SPI)
Unité Pensions, bureau 2.051. +33 (0)1 45 68 20 53/22 07

**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies/
United Nations Joint Staff Pension Fund (CCPPNU/UNJSPF) :**

Siège de New York
c/o United Nations PO Box 5036, NY, NY USA 10163-5036
Téléphone (7h-19h, heure de New York) + 1 (212) 963 6931
Courriel UNSPF@UN.ORG
Site Internet https://www.unjspf.org

Bureau de Genève Palais des Nations, CH-1211 Genève 10
Téléphone (8h-17h, heure de Genève) + 41 (0) 22 928 8800
Courriel UNSPF.GE@UN.ORG
Site Internet https://www.unjspf.org

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

UNESCO Pensions et Assurance maladie (HRM/SES/SPI)

Unité Caisse Assurance maladie SPImbf@unesco.org
Renseignements +33 (0)1 45 68 08 30
Mardi et jeudi de 14h30 à 17h00 sur R. V. bureau 2.050

Services médical et social (HRM/MDS/SOC)
2^e étage Fontenoy : au fond de l'aile jaune
de 9h00 à 17h30 +33 (0)1 45 68 08 67
bureau 2.099 service.medical@unesco.org

Service social : bureau 2.107

Assistante sociale : Christine Goletto +33 (0)1 45 68 08 51
Permanences notariales : 2^e et 4^e jeudi de chaque mois
de 14h00 à 17h00. Rendez-vous auprès de Christine Goletto

MSH INTERNATIONAL

Point focal et remboursements médicaux CAM

Téléphone +33 (0)1 44 20 30 57
Toll Free Line +800 0 863 726 0
Courriel unescoeurope@msh-intl.com

Accès direct Espace assuré www.msh-services.com

Médecin-Conseil : Dr Annie Peytavin +33 (0)1 44 20 48 63
Courriel annie.peytavin@msh-intl.com

Équipe médicale/Medical Team +33 (0)1 44 20 81 88
Courriel medical@msh-intl.com

Mutuelles

(remboursements médicaux complémentaires)

HENNER : Unité de gestion (UG) n° 11
14, boulevard du Général Leclerc, CS 20058
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex +33 (0)1 55 62 53 76
Télécopie +33 (0)1 53 25 22 74
Courriel ug11@henner.com
Site Web www.henner.com

AG2R (MAI : Medical Administrators International)

37, rue Anatole France, 92532 Levallois-Perret Cedex, France
Téléphone +33 (0)1 77 68 01 60
Télécopie +33 (0)1 77 68 01 68
Courriel contact@medical-administrators.com

GRUPE HORIZON : Mme Bourgel

(HUMANIS, SWISS LIFE SANTÉ et autres)

24, rue Labouret, 92700 Colombes .. +33 (0)1 47 80 73 08
Courriel m.bourgel@groupehorizon.fr

Sur rendez-vous à l'UNESCO: mardi et vendredi
de 12h30 à 14h à Bonvin, bureau 1.28, poste 84962 (AIPU)
de 14h30 à 17h à Fontenoy, bureau 2.106, poste 80841

MGEN : Alain Bouquet

Téléphone +33 (0)6 43 27 55 99/+33 (0)1 48 01 95 54
Courriel abouquet@dynafi.fr

SEPU / USLS

Bureau G.054 Fontenoy

Unité de l'épargne/Savings Unit +33 (0)1 45 68 23 00
Télécopie +33 (0)1 45 68 57 70

Unité des prêts/Loan Unit +33 (0)1 45 68 23 10
Télécopie +33 (0)1 47 34 84 96
Courriel sepu@unesco.org

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Service clients : 3933

Agence Fontenoy +33 (0)1 53 69 55 60
Télécopie +33 (0)1 45 66 71 09
Courriel dans votre Espace client
..... www.particuliers.societe.generale.fr